



OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

PROTECTION
PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

REGISTRE CENTRAL
DE COMMERCE
MARQUES

CRÉATION
D'ENTREPRISE

BREVET D'INVENTION

DESSINS

MODÈLES INDUSTRIELS

INNOVATION

DESIGN

DESSINS

MARQUES

ORIGINALITÉ

CRÉATION

D'ENTREPRISE

INDICATIONS

LOGO

GÉOGRAPHIQUES

PROPRIÉTÉ

BREVET

INDUSTRIELLE

D'INVENTION

Rapport
d'Activité 2012

SOMMAIRE

CHIFFRES CLES ET FAITS MARQUANTS 2012	05
BREVETS D'INVENTION ET ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION	09
I. ACTIVITES DE DEPOT	11
1. DEPOTS DE BREVETS D'INVENTION	11
2. DEPOTS DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE	11
3. DEPOTS DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ETRANGERE	12
4. DEPOTS DE BREVETS D'INVENTION PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE	13
5. DEPOT DE BREVETS D'INVENTION A L'INTERNATIONAL SELON LE PCT : MAROC PAYS D'ORIGINE	14
6. OPERATIONS POSTERIEURES	14
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION ECRITE SUR LA BREVETABILITE	15
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION	16
IV. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)	16
V. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHES ET LES CLUSTERS	19
SIGNES DISTINCTIFS	21
I. MARQUES	23
• ACTIVITES DE DEPOT	23
A. DEPOTS DE MARQUES NATIONALES	23
B. REPARTITION REGIONALE DES DEPOTS DE MARQUES D'ORIGINE MAROCAINE	24
C. 10 PREMIERES CLASSES DE PRODUITS ET SERVICES DESIGNÉES PAR LES DEPOTS DE MARQUES D'ORIGINE MAROCAINE ET ETRANGERE	25
D. RENOUELEMENTS DE MARQUES	25
E. ENREGISTREMENTS ET RENOUELEMENTS INTERNATIONAUX DE MARQUES (MAROC : PAYS D'ORIGINE)	26
II. OPPOSITIONS A DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES	27
1. OPPOSITIONS EN CHIFFRE	27
2. DECISIONS RENDUES PAR L'OMPIC	27
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	28
1. DEPOTS DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	28
2. ANALYSE DES DEPOTS DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS PAR REGION	29
3. ANALYSE SECTORIELLE BASEE SUR LA CLASSIFICATION DE LOCARNO	30
4. DEPOTS A L'INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS SELON LE SYSTEME DE LAHAYE	30
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELATIONS D'ORIGINE	31
V. NOMS COMMERCIAUX RELATIFS AUX INTENTIONS DE CREATION	31
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES	31
2. REPARTITION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES PAR NATURE JURIDIQUE	32
3. REPARTITION SECTORIELLE DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES	32

REGISTRE CENTRAL DE COMMERCE	33
I. CREATIONS D'ENTREPRISES	35
1. PERSONNES MORALES	35
A. REPARTITION REGIONALE	35
B. REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE	36
C. REPARTITION SECTORIELLE	36
2. PERSONNES PHYSIQUES	36
A. REPARTITION REGIONALE	37
B. REPARTITION SECTORIELLE	37
II. MODIFICATIONS	38
1. PERSONNES MORALES	38
2. PERSONNES PHYSIQUES	38
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	38
IV. ACTIVITES DE MODERNISATION DU REGISTRE DE COMMERCE	39
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION	41
I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	43
II. ACTIVITES DE PROMOTION	44
1. MOROCCO AWARDS	44
2. MOUBTAKIR	44
3. SEMINAIRES, SALONS ET EXPOSITIONS	45
4. PREDIAGNOSTICS PROPRIETE INDUSTRIELLE	46
5. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL	48
6. CENTRES DE SERVICES	49
7. ACTIVITE DE L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)	50
III. ACTIONS REGIONALES	52
IV. SERVICES D'INFORMATION (SERVICES EN LIGNE)	54
V. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION	55
VI. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)	56
RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES	57
I. RESSOURCES HUMAINES	59
II. RESSOURCES FINANCIERES	60
III. AUDIT	61

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2012

Malgré un environnement dominé par la crise à l'échelle mondiale, l'année 2012 a connu une activité généralement positive dans le domaine de la propriété industrielle et commerciale. Cela s'est traduit d'une part par une évolution des dépôts des marques et brevets d'invention d'origine marocaine et par l'augmentation du nombre de créations d'entreprises, et d'autre part par des avancées notables dans les projets de développement de l'OMPIC engagés au cours de cette année.

En effet, 2012 qui constitue la seconde année de mise en œuvre de la vision stratégique de l'OMPIC à horizon 2015, a connu la concrétisation de plusieurs projets, en voici les plus importants :

- La création de l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC), qui a été inaugurée par M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en mai 2012 et qui a permis de dispenser 27 formations dans les domaines de la propriété intellectuelle (www.amapic.ma).
- La réalisation de l'étude sur l'impact économique de la contrefaçon au Maroc.
- La signature, en septembre 2012, d'un mémorandum d'entente entre l'OMPIC, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office Européen des Brevets (OEB) pour la promotion et la diffusion de l'information sur les brevets d'invention dans les pays arabes « Arabpat ». Cette plateforme, www.arabpat.com, constitue la 1^{ère} plateforme de diffusion de brevets en ligne.
- La signature d'une convention de coopération et de partenariat entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le Ministère de la Justice et des Libertés et l'OMPIC, qui vise la modernisation du registre du commerce par le lancement du service « eRC » via le site www.erc.ma.
- La clôture du jumelage institutionnel visant le renforcement des capacités d'intervention de l'OMPIC en matière de promotion et de protection des droits de propriété industrielle et intellectuelle après 19 mois d'activités et un bilan très positif.
- La refonte du système d'information de l'OMPIC.
- L'organisation de la 4^{ème} édition des « Morocco-Awards, les marques à l'honneur » sous le thème « les marques mettent le cap sur l'innovation ».

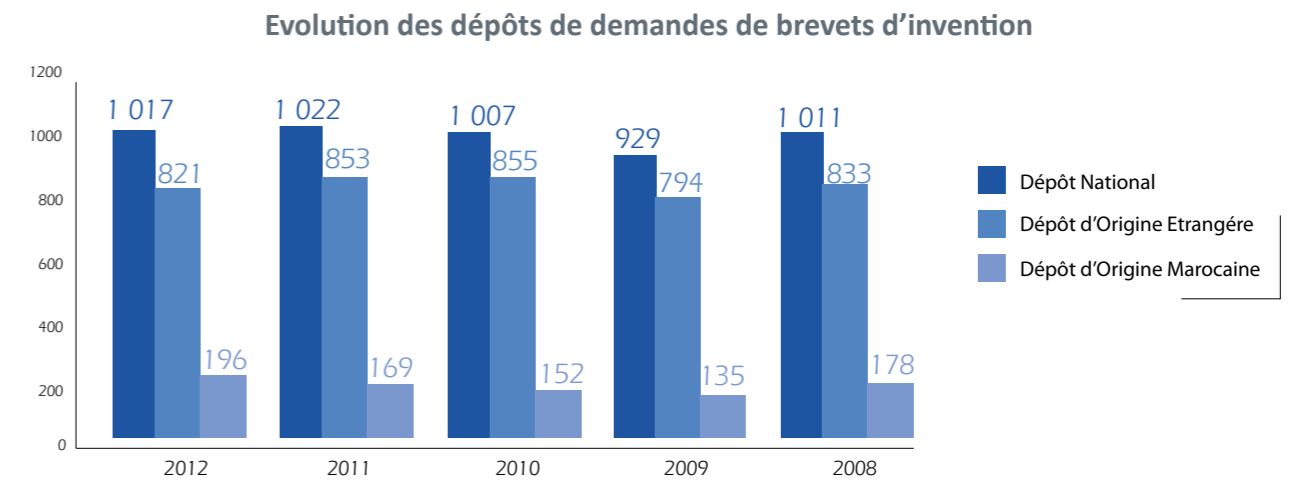
En matière d'activité de dépôt, d'enregistrement et de délivrance des titres de propriété industrielle et commerciale, les chiffres clés à retenir sont :

	2012	2011	2008
Brevets d'invention			
• Demandes de brevet d'invention	1 017	1 022	1 011
• Demandes d'origine marocaine effectué par des personnes morales	100	78	14
• Demandes internationales d'origine marocaine	25	19	15
Marques			
• Demandes d'enregistrement de marques	11 240	11 051	10 550
• Origine marocaine	5 710	5 525	4 630
• Demandes internationales : d'origine marocaine	51	88	87
Noms commerciaux			
• Intentions de créations (Certificats Négatifs)	61 473	57 239	58 083
• Personnes morales	54 024	59 709	49 155
• Enseignes	7 449	7 530	8 928
Dessins et Modèles			
• Dépôt des dessins et modèles	807	879	829
Services en ligne			
• Total des transactions en ligne	52 681	42 572	27 968
Recettes			
• Total	56,93	55,40	41,01

BREVETS D'INVENTION ET ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION

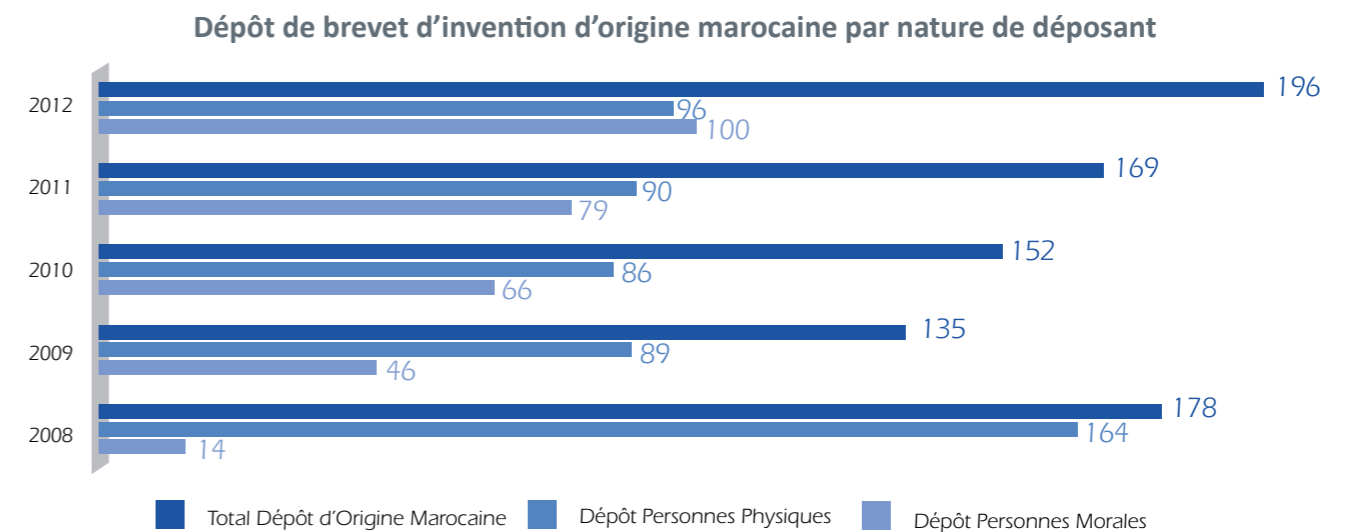
I. ACTIVITES DE DEPOT

1. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION



Les dépôts des demandes de brevet d'invention ont stagné autour de 1 000 dépôts par an durant ces trois dernières années : 1 017 demandes de brevet d'invention ont été déposées à l'OMPIC en 2012 contre 1 022 demandes en 2011 et 1 007 demandes en 2010.

2. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE



L'année 2012 constitue un record en termes de dépôts d'origine marocaine. En effet, presque 200 demandes de brevet d'invention d'origine marocaine sont parvenues à l'OMPIC en 2012 contre 169 en 2011.

En outre, les demandes de brevet émanant des personnes morales ont dépassé cette année les demandes déposées par les personnes physiques. Cette performance est réalisée grâce aux efforts

de sensibilisation et actions de proximité réalisées par l'OMPIC ainsi qu'aux les mesures incitatives inscrites dans le cadre de la stratégie Maroc Innovation.

Il y a lieu de signaler aussi que les dépôts émanant des universités ont connu une augmentation notable de 57% par rapport à l'année 2011 (58 demandes de brevet d'invention en 2012 contre 37 en 2011).

En ce qui concerne les demandes de brevets d'invention déposées par les centres de recherche, elles ont enregistré une évolution considérable de +129% par rapport à l'année dernière (soit 16 demandes notamment par la fondation MASCIR: en 2012 contre 7 demandes en 2011).

Cependant, les dépôts de brevets d'invention effectués par les entreprises ont connu une baisse de 19% par rapport à l'année 2011 (26 en 2012 contre 32 en 2011). Ces données reflètent la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation auprès des entreprises pour les inciter à déposer plus de brevets d'invention.

3. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ETRANGERE

Répartition des dépôts étrangers par pays d'origine (10 premiers pays déposants)

Pays	Nombre de dépôts effectués en 2012
Etats-Unis	161
France	146
Suisse	131
Allemagne	88
Espagne	68
Italie	33
Japon	27
Pays-Bas	23
Belgique	19
Royaume Uni	19

Les demandes de brevets d'invention issues des Etats Unis, viennent en tête des demandes d'origine étrangère déposées en 2012 avec 161 dépôts effectués en grande partie dans les secteurs de la chimie alimentaire et les produits pharmaceutiques.

Les dépôts d'origine française viennent en deuxième position avec 146 demandes. Il est à noter que les demandes de brevets d'invention provenant des pays de l'union européenne représentent plus que la moitié du total des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère avec 447 dépôts soit 54%.

Toutefois, les dépôts émanant des pays arabes ne constituent que 0,2% du total des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère (2 demandes provenant de la Tunisie).

4. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

Le tableau ci-après montre la répartition par domaine technologique des demandes d'origine marocaine régularisées et examinées au cours de l'année 2012 (les demandes rejetées et les demandes « en instance » n'ont pas fait l'objet de cette répartition) :

Répartition des demandes d'origine marocaine par domaine technologique*

Domaine technologique	Nombre de dépôts
I : Electrotechnique	20
1 Machines et appareils électriques, énergie électrique	7
2 Techniques audiovisuelles	2
3 Télécommunication	3
4 Communication numérique	1
5 Techniques de communication de base	0
6 Informatique	7
7 Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	0
8 Semi-conducteurs	0
II : Instruments	13
9 Optique	0
10 Techniques de mesure	8
11 Analyse de matériels biologiques	0
12 Dispositifs de commande	3
13 Technologie médicale	2
III : Chimie	25
14 Chimie fine organique	0
15 Biotechnologie	1
16 Produits pharmaceutiques	9
17 Chimie macromoléculaire, polymères	0
18 Chimie alimentaire	5
19 Chimie de base	1
20 Matériaux, métallurgie	3
21 Techniques de surface, revêtement	0
22 Technologie des microstructures, nanotechnologie	0
23 Génie chimique	2
24 Ecotechnologie	4
IV : Génie mécanique	29
25 Manutention	3
26 Machines outils	3
27 Moteurs, pompes, turbines	5
28 machine à fabriquer du papier et des textiles	3
29 autres machines spéciales	2
30 Procédés et appareils thermiques	5
31 Eléments mécaniques	2
32 Transport	6
IV : Autres domaines	19
33 Mobilier, jeux	7
34 Autres biens de consommation	1
35 Génie civil	11

* Système de classification internationale des brevets (CIB) utilisé par la majorité des offices de Propriété Industrielle pour la désignation de(s) champ(s) d'application d'une invention.

On constate que les dépôts sont répartis sur l'ensemble des domaines technologiques et qu'il n'y a pas de prédominance notable.

5. DEPOTS A L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Dépôts de brevet à l'international selon le PCT (Maroc pays d'origine)

2012	2011	2010	2009	2008
25	19	20	24	15

Les dépôts à l'international des brevets d'invention d'origine marocaine selon le système PCT (Traité de coopération en matière de brevet d'invention) ont évolué de 31% au cours de l'année 2012 par rapport à l'année 2011.

Sur le plan international, le total des dépôts des brevets d'invention selon le PCT a atteint 174 418 demandes au cours de l'année 2012. Les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, l'Allemagne et la Chine viennent en tête de liste des grands déposants de brevets d'invention selon le PCT avec des réalisations respectives de 46 205, 39 785, 17 146 et 16 150 dépôts de brevets d'invention (Source : Base de données statistiques OMPI ; Février 2013).

Sur le continent africain, 430 demandes de brevet d'invention ont été déposées au cours de l'année 2012 dont 283 demandes proviennent de l'Afrique du Sud (1^{er} déposant africain), 40 proviennent de l'Égypte (2^e déposant), et 25 proviennent du Maroc (3^e déposant).

A l'instar des demandes d'origine marocaine, il n'y a pas de prédominance d'un domaine technologique. Toutefois, les domaines de la chimie et du génie mécanique constituent les deux tiers du total des dépôts à l'international des brevets d'invention d'origine marocaine.

6. OPERATIONS POSTERIEURES

Opérations Postérieures*	Nombre d'opérations effectuées au cours de l'année 2012
Cession	29
Changement (nom, adresse...)	32
Fusion	3
Cession partielle	3
Renonciation	1
Déchéances	311
Rejets	70
Total	449

*Ensemble des actes ou décisions qui interviennent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.

L'analyse des opérations postérieures permet de disposer d'indicateurs sur l'utilisation faite des brevets d'invention après leurs dépôts.

L'OMPIC a prononcé 311 décisions de déchéance suite au non paiement des droits exigibles de maintien en vigueur. De même, 70 rejets ont été prononcés suite à la non-régularisation de ces demandes. Ces indicateurs démontrent que le marché de la propriété industrielle notamment les brevets d'invention est très restreint au Maroc, (la durée de vie du brevet d'invention reste limitée par l'absence du suivi du paiement des droits exigibles de maintien en vigueur).

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION ECRITE SUR LA BREVETABILITE

Dans l'attente de l'amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, qui est dans le circuit de promulgation, l'élaboration du rapport de recherche et d'opinion sur la brevetabilité qui deviendra obligatoire est (actuellement) effectué à la demande des déposants qui veulent avoir une appréciation sur la brevetabilité de leurs inventions et ce notamment pour l'extension de la protection à l'international.

L'année 2012 a connu le dépôt de 89 demandes de rapports de recherches, soit 45% du total des dépôts d'origine marocaine.

En outre, l'OMPIC procède systématiquement à l'établissement de ces rapports pour évaluer les demandes d'origine marocaine une fois régularisées notamment en termes de pertinence et de qualité de rédaction.

Durant l'année 2012, l'OMPIC a réalisé 106 rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité pour les demandes de brevet d'invention d'origine marocaine déposées en 2012 et 71 des demandes déposées en 2011, soit un total de 177 rapports de recherche réalisés.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des rapports de recherche selon leur pertinence en ce qui concerne les critères de brevetabilité.

Evaluation des dépôts de brevet d'invention d'origine marocaine sur la base des rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité

Critères de Pertinence	Centres de recherche		Université		Entreprises		Personnes morales		Personnes physiques		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Nouveauté et activité inventive	7	64%	16	34%	7	30%	30	37%	26	27%	56	32%
Nouveauté et absence d'activité inventive	1	9%	15	32%	5	22%	21	26%	27	28%	48	27%
Absence de nouveauté et activité inventive	3	27%	16	34%	11	48%	30	37%	43	48%	73	41%

L'évaluation des dépôts de brevets d'invention sur la base du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité montre que 32% des demandes d'origine marocaine présentent un caractère nouveau et inventif. En particulier, 64% des demandes émanant des centres de recherche et 34% des demandes déposées par les universités sont nouvelles et inventives.

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Depuis sa mise en place en 2011, le serveur de publication des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> a permis de diffuser automatiquement l'information sur les brevets d'invention déposés à l'OMPIC. Plus de 5 000 brevets ont ainsi été publiés sur cette plateforme. Ces données sont également disponibles à travers les plateformes de recherche de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Office Européen des Brevets (OEB) : Patentscope et EspaceNet.

Les documents sur le serveur de publication peuvent être retrouvés par des critères d'accès tels que le numéro de publication et la classification CIB et peuvent être visualisés en ligne et téléchargés sous formats PDF.

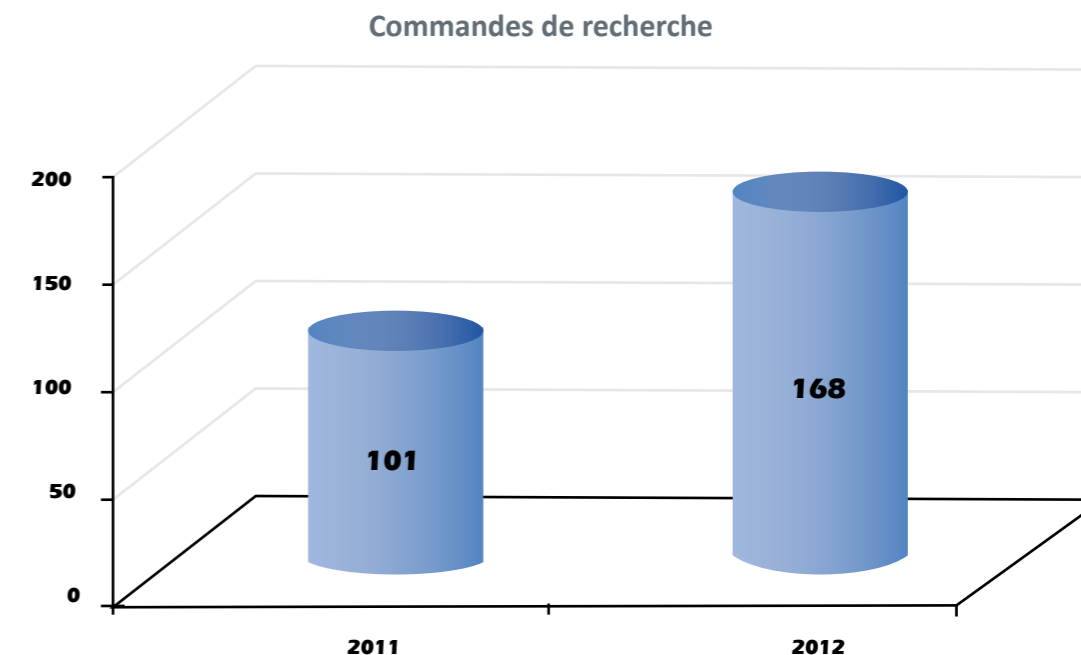
Au cours de l'année 2012, 946 brevets ont été publiés et sont accessibles sur le serveur de publication. Ce service devient un outil important pour les chercheurs, les utilisateurs et les spécialistes de la PI pour obtenir des informations sur les brevets d'invention délivrés par l'OMPIC.

IV. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)

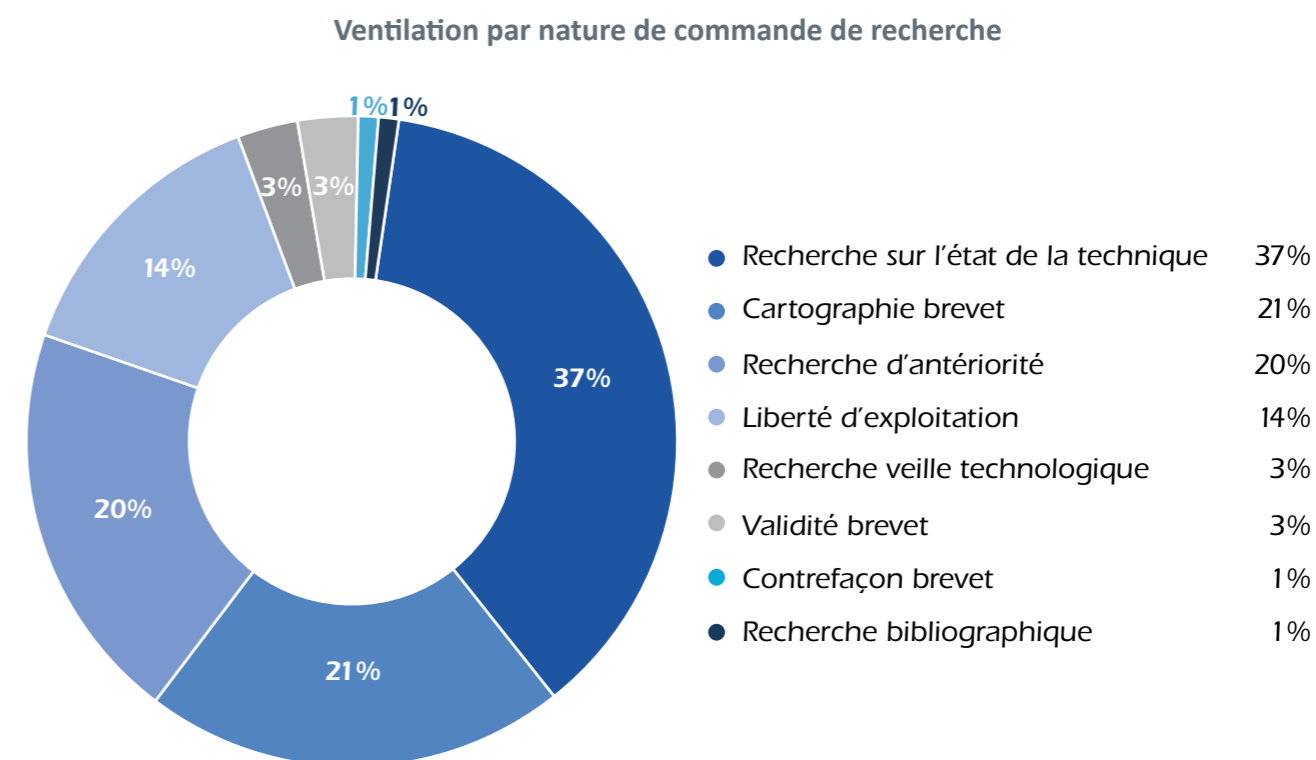
L'organisation du réseau TISC (Technology and Innovation Support Centers) www.tisc.ma s'appuie sur des points focaux hébergés au niveau des universités, des centres de recherche, des représentations d'entreprises et autres institutions impliquées dans l'innovation. Il a pour objectif le développement technologique des entreprises et la valorisation des résultats de la recherche scientifique à travers l'utilisation du système de brevets. La mission principale du réseau TISC est d'une part la réalisation des services d'information pour les secteurs industriels et universitaires et d'autre part, la sensibilisation à la bonne utilisation de la propriété industrielle notamment les brevets d'invention comme outil de protection et d'information pour la R&D.

Au cours de l'année 2012, 10 organismes ont adhéré au réseau TISC (dont 6 Universités). Ce qui ramène le nombre de ses membres à 33 organismes dont des universités, des centres de recherche et développement, des représentations des entreprises ainsi qu'un fond d'appui à l'innovation. Ces organismes abritent 36 points focaux TISC.

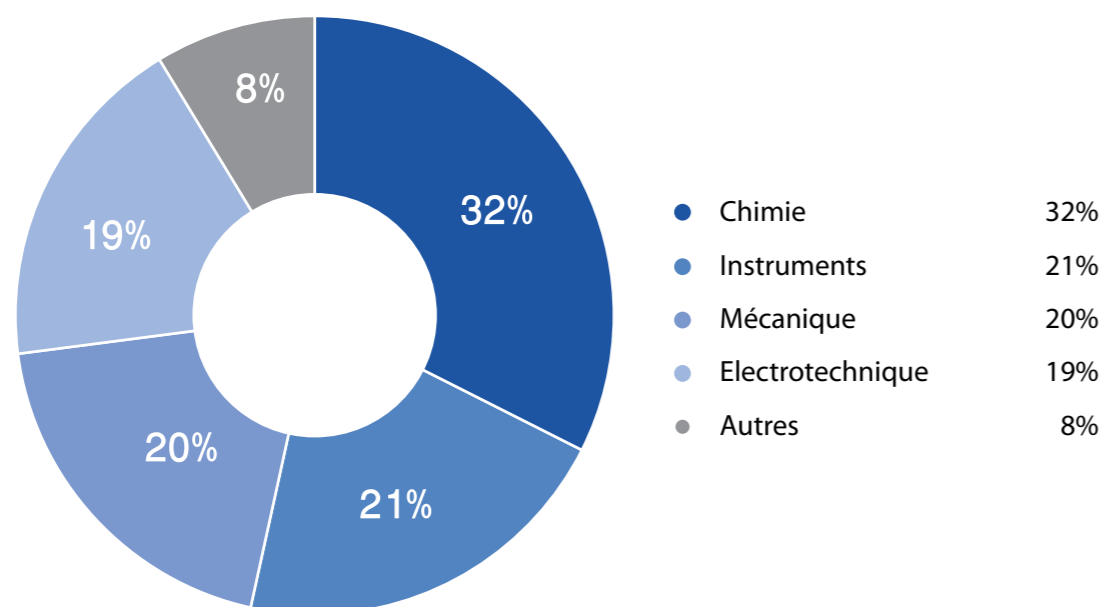
En 2012, 168 commandes de recherches sont parvenues de la part des points focaux TISC à la cellule d'animation TISC abritée à l'OMPIC, enregistrant ainsi une hausse de 66% par rapport à l'année 2011. Cette augmentation est essentiellement due à l'élargissement du réseau TISC.



La répartition de ces prestations par type de recherche montre que les recherches sur l'état de la technique totalisent 37% des requêtes reçues, suivies des commandes de recherche cartographie brevet avec 21%, puis des recherches d'antériorité et recherches de liberté d'exploitation avec respectivement 20% et 14% chacune.



Ventilation sectorielle des commandes de recherche



La ventilation sectorielle des commandes de recherche illustre la prédominance de la chimie avec une part de 32% suivie des secteurs des instruments et de la mécanique représentant respectivement 21% et 20% du total des commandes de recherches.

Dans le cadre du plan d'action du réseau TISC inscrit pour l'année 2012, trois ateliers de formation ont été réalisés pour les responsables des points focaux. Les thématiques traitées, lors de ces ateliers, ont concerné les techniques de rédaction de brevets, la valorisation des résultats de la R&D et les éléments essentiels d'une stratégie sur la propriété intellectuelle pour les universités. Par ailleurs, 19 responsables des points focaux ont suivi les cours de formation avancés en ligne de l'OMPI, sur plusieurs thématiques en rapport avec la propriété intellectuelle notamment les brevets, le commerce électronique, la recherche et la rédaction de brevets.

Dans le même cadre, 9 demi-journées d'information ont été organisées en collaboration avec les membres du réseau TISC pour la sensibilisation des chercheurs, des doctorants et des étudiants sur le système de la propriété intellectuelle notamment les services de recherches TISC.

Les actualités ainsi que les données sur les activités du réseau TISC sont disponibles sur le siteweb www.tisc.ma et sont diffusées via la Newsletter trimestrielle « TISC News ».

Concernant l'animation du réseau TISC, trois réunions du comité de suivi du réseau TISC ont été tenues à Fès, Marrakech et Meknès dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement des actions inscrites dans le plan d'action du réseau TISC et de valider les nouvelles demandes d'adhésions.

V. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS

L'année 2012 s'est caractérisée par la poursuite d'une manière soutenue des activités de coopération liant l'OMPIC aux universités marocaines. En outre, l'OMPIC a signé une convention de partenariat et de valorisation de la recherche avec l'université internationale de Rabat.

Dans le cadre de ces conventions, plusieurs actions ont été menées en 2012 par l'OMPIC pour stimuler l'utilisation du système des brevets par les universités, les centres de recherche ainsi que les clusters.

Parmi les actions les plus importantes réalisées au profit des universités :

- L'organisation d'entretiens individuels avec des porteurs de projets de recherche susceptibles de faire l'objet de dépôt de brevets d'invention, action qui a abouti à la production des brevets d'invention.
- L'organisation des séminaires scientifiques notamment sur les microorganismes à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, sur les énergies renouvelables à l'Université Mohamed V Agdal de Rabat et sur les médicaments génériques à l'Université Mohamed V Souissi de Rabat.
- L'organisation de deux journées thématiques de valorisation de la recherche sur l'agro-alimentaire et les plantes médicinales et aromatiques.
- La réalisation d'ateliers et modules de formations sur la propriété intellectuelle notamment pour l'ESITH, l'Université Hassan Premier de Settat et la Faculté des Sciences Ben M'sik.

En ce qui concerne les actions avec les centres de recherche, un atelier d'information sur le système de la propriété intellectuelle, a été organisé pour l'Institut National de Recherche Halieutique.

Pour ce qui est des actions avec les Clusters, l'OMPIC a organisé en partenariat avec le cluster CE3M le Forum Universités-Entreprises qui a eu lieu à l'Université Hassan II Mohammedia. Aussi, l'OMPIC a réalisé des recherches d'antériorité sur les projets collaboratifs dans les Secteurs Electronique, Mécatronique et Mécanique au profit du CE3M.

Ces actions de proximité au niveau des universités, des centres de recherche et des clusters marocains ont contribué à la réalisation de l'augmentation des dépôts de brevets d'invention ces trois dernières années. En effet, le nombre des demandes de brevets des universités est passé de 11 en 2009 à 58 en 2012.



SIGNES DISTINCTIFS

I. MARQUES

- ACTIVITES DE DEPOT

A. DEPOTS DE MARQUES NATIONALES

		2012	2011	2010	2009	2008
Dépôt D'origine Marocaine	Dépôt à l'OMPIC	5 710	5 525	5 521	5 678	4 630
Dépôt D'origine Etrangère	Dépôt à l'OMPIC	1 674	1 422	1 573	1 269	1 558
	Dépôt selon le système de Madrid	3 856	4 104	3 928	3 762	4 362
	Total dépôt d'origine étrangère	5 530	5 526	5 501	5 031	5 920
Total		11 240	11 051	11 022	10 709	10 550

Le nombre total de demandes d'enregistrement de marques nationales a atteint 11 240 en 2012 contre 11 051 en 2011 soit une légère augmentation de près de 2%. Cette augmentation est enregistrée malgré la baisse des demandes de protection des marques internationales au Maroc qui sont passées de 4 104 en 2011 à 3 856 en 2012 soit une baisse de 6%.

Cette baisse de marques internationales a été compensée par l'augmentation des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine passant de 5 525 en 2011 à 5 710 demandes en 2012, soit une augmentation de 4 %.

En effet, les dépôts de marques d'origine marocaine ont enregistré en 2012 le chiffre record de 5 710 demandes d'enregistrement dépassant les 5 678 demandes déposées en 2009.

B. REPARTITION REGIONALE DES DEPOTS DE MARQUES D'ORIGINE MAROCAINE

Régions	2012	Part en %	2011	Part en %	Evo2011/2010
Grand Casablanca	3 818	67%	3 653	67,5%	4,5%
Rabat- Salé- Zemmour- Zaer	302	5,2%	334	5,9%	-9,5%
Marrakech Tensift Al Haouz	224	3,9%	182	3,2%	23%
Sous Massa Draa	210	3,7%	284	5,5%	-26%
L'oriental	141	2,5%	159	2,8%	-11%
Fès Boulmane	116	2,0%	127	2,2%	-9%
Tanger- Tétouan	112	1,9%	135	2,4%	-17%
Meknestafilalet	64	1,1%	52	0,9%	23%
DoukkalaAbda	54	0,9%	57	1,0%	-5%
Gharb Chrarda	49	0,9%	68	1,2%	-28%
Laayoune-Boujdour-Essaquia Lhamra	48	0,8%	16	0,3%	200%
Chouia Ourdigha	32	0,6%	39	0,7%	-18%
Taza-Alhoceima-Taounate	23	0,4%	19	0,3%	21%
Tadla Azilal	13	0,2%	13	0,2%	0%
Ouad Eddahab- Lagouira	1	0%	3	0,1%	-67%
EN LIGNE	408	7,0%	328	5,8%	24%
TOTAL	5 710	100%	5 525	100%	0,5%

A l'instar des années précédentes, les demandes d'enregistrement de marques sont concentrées au niveau du pôle économique du Royaume la région du grand Casablanca avec près de 68% des demandes suivi loin derrière par la région de « Rabat Salé Zemmour Zair avec près de 5% et Marrakech Tensift el Haouz avec près de 4%.

A noter qu'en dehors de la région du Grand Casablanca, toutes les régions réunies n'ont enregistré que 1 484 demandes en 2012 contre 1 544 en 2011, soit une baisse de 4% et ce malgré les efforts déployés par l'OMPIC dans le cadre du réseau REPIC dont les activités sont à renforcer.

Toutefois, des évolutions intéressantes ont été observées par rapport à 2011 notamment par des régions à fort potentiel comme Marrakech-Tensift-Al Haouz qui a progressé de 23% et des régions à potentiel moyen comme la région de Laayoune qui a progressé de 200%.

Aussi, il faut souligner l'évolution prometteuse du nombre de dépôts effectués en ligne via la plateforme de l'Ompic Directinfo qui sont passées de 328 demandes en 2011 à 408 en 2012 soit une augmentation de 24%. On s'attend à une évolution plus importante des demandes déposées en ligne les années à venir grâce aux efforts de promotion consentis par l'OMPIC et la réduction des tarifs de 40% par rapport au dépôt classique.

C. 10 PREMIERES CLASSES DE PRODUITS ET SERVICES DESIGNES PAR LES DEPOTS DES MARQUES D'ORIGINE MAROCAINE

Classes	Intitulés des classes	2012	2011	Variation en%	Part en %
35	Publicité	1 963	1 868	5%	34%
30	Aliments d'origine végétale	1 273	1 305	-2,5%	23%
29	Aliments d'origine animale	1 056	1 042	1%	19%
3	Cosmétiques	997	1 052	-5%	18%
41	Produits pharmaceutiques	851	954	-11%	15%
5	Éducation; formation; divertissement;	804	832	-3%	15%
36	Affaires financières	776	632	23%	13%
9	Appareils électriques, informatique et accessoires	629	785	-20%	11%
37	Construction	629	433	45%	11%
16	produits de l'imprimerie	582	654	-11%	11%

Pour les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine, les produits et services les plus désignés (34 % du total de ces dépôts) portent sur la classe 35 qui couvre notamment les services de publicité, de gestion des affaires commerciales, d'import-export... La classe 30 relative aux aliments d'origine végétale vient en deuxième rang avec 23% sur le total des dépôts, même si elle a connu une légère baisse de 2,5 % par rapport à 2011. La classe 29 regroupant les produits alimentaires d'origine animale arrive en troisième position avec un pourcentage de 19%.

Il y a lieu de souligner que les désignations des classes 37 et 36 portant respectivement sur les constructions et sur les affaires financières, ont connu une progression notable par rapport à 2011, avec respectivement une augmentation de 45 % et 23 %.

D. RENOUELEMENTS DE MARQUES

	2012	2011	2010	2009	2008	2012/2011
Renouvellements à l'OMPIC *	660	578	485	470	476	15%
Renouvellement selon le système de Madrid	4 756	4 652	5 183	4 883	5 051	3%
Total	5 416	5 230	5 668	5 353	5 527	4 %

*il comprend les marques d'origine marocaine et les marques d'origine étrangère déposées à l'OMPIC

En 2012, les renouvellements des marques ont atteint 5 416 contre 5 230 en 2011, soit une hausse de 4% témoignant de l'intérêt porté par certains titulaires de marques à maintenir en vigueur la validité de leurs marques.

Il y a lieu de noter que les renouvellements de marques nationales ont connu une évolution de 15% pour atteindre 660 demandes contre 578 en 2011. Ce nombre de renouvellement représente près du quart des demandes de marques nationales qui peuvent éventuellement être renouvelées après leur durée de validation. En effet, la durée de protection des marques nationales était de 20 ans avant l'entrée en vigueur en 2004 de la législation actuelle qui a modifié cette durée à 10 ans en s'alignant sur le système international de Madrid.

E. ENREGISTREMENTS ET RENOUVELLEMENTS INTERNATIONAUX DE MARQUES (MAROC : PAYS D'ORIGINE)

	2012	2011	2010	2009	2008
Enregistrement	51	88	80	62	87
Renouvellement	30	25	40	23	25
Total	81	113	120	85	112
Désignations postérieures	9	8	16	2	9

Les opérations à l'international concernant des marques d'origine marocaine, à savoir l'enregistrement de nouvelle marque ou le renouvellement, sont passées de 113 à 81 opérations. Ceci est dû à la diminution de 42% par rapport à l'année précédente qu'ont connu les enregistrements à l'international en passant de 88 à 51 demandes en 2012. Cette baisse peut être expliquée par le climat morose qui règne dans les marchés mondiaux notamment européen et qui influence sur la protection dans les pays d'export de produits du Maroc. Ceci, interpelle l'OMPIC à mener des actions de sensibilisation sur l'intérêt de l'enregistrement international des marques dans les pays représentant un marché potentiel, en harmonie avec la stratégie nationale de la promotion des exportations.

En effet, les déposants marocains de demandes internationales se limitent à la désignation de pays particulièrement d'Europe. Ainsi, la France vient au premier rang avec près de la moitié des désignations devant ainsi l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et le Benelux. A signaler que plusieurs pays africains et arabes n'étant pas membres du système de Madrid, ne figurent pas dans la liste des pays désignés.

S'agissant du renouvellement des marques marocaines au niveau international, 30 marques ont été renouvelées en 2012 contre 25 en 2011.

Sur le plan sectoriel, la classe de produits et services les plus désignés dans les demandes d'enregistrement international dont le Maroc est le pays d'origine est la classe 30 couvrant les produits alimentaires d'origine végétale, suivie de la classe 29 relative aux aliments d'origine animale.

II. OPPOSITIONS A DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

1. OPPOSITIONS EN CHIFFRES

	2012	2011	2010
Oppositions	725	822	867
Demandes d'extension	15	14	10
Suspensions	4	5	13

Au cours de l'année 2012, 725 oppositions ont été déposées auprès de l'OMPIC contre 822 en 2011, ce qui représente une diminution de 14%.

Les demandes d'enregistrement de marques contestées d'origine marocaine représentent 97% de l'ensemble des demandes contestées faisant objet d'opposition (soit un total de 699 oppositions). Les demandes internationales désignant le Maroc représentent 3% des demandes contestées (soit un total de 26 oppositions).

Concernant les titulaires de droits antérieurs utilisant ce système d'opposition des marques, il y a lieu de noter que les demandes d'opposition déposées par des opposants d'origine marocaine représentent 48% de l'ensemble des oppositions.

Pour les opposants d'origine étrangère, leurs oppositions basées sur des marques nationales représentent 23% du total des oppositions et les oppositions basées sur des marques internationales désignant le Maroc représentent 29% de l'ensemble des oppositions.

La répartition sectorielle des oppositions montre la prédominance des secteurs de l'agroalimentaire, des cosmétiques et de la publicité dans les demandes de marques contestées.

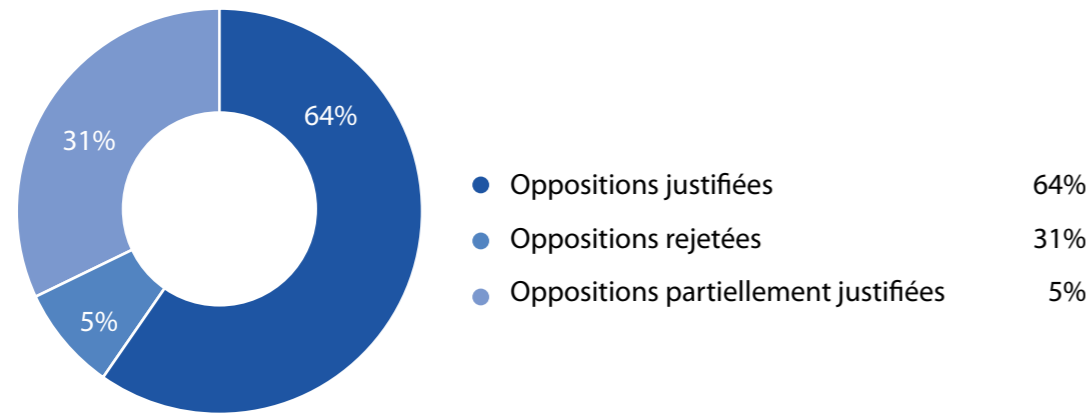
2. DECISIONS RENDUES PAR L'OMPIC

	2012	2011	2010
Oppositions justifiées	415	324	331
Oppositions partiellement justifiées	33	46	65
Oppositions rejetées	202	175	138
Total	650	591	611

Au cours de l'année 2012, 650 décisions ont été rendues par l'OMPIC et 23 décisions de clôture d'opposition prises suite au retrait total ou partiel des demandes d'enregistrement de marques objets d'opposition ou au retrait des oppositions.

Les décisions rendues par l'OMPIC ont abouti à 64% des oppositions au rejet des demandes d'enregistrements de marques contestées (oppositions justifiées), à 31% d'oppositions rejetées

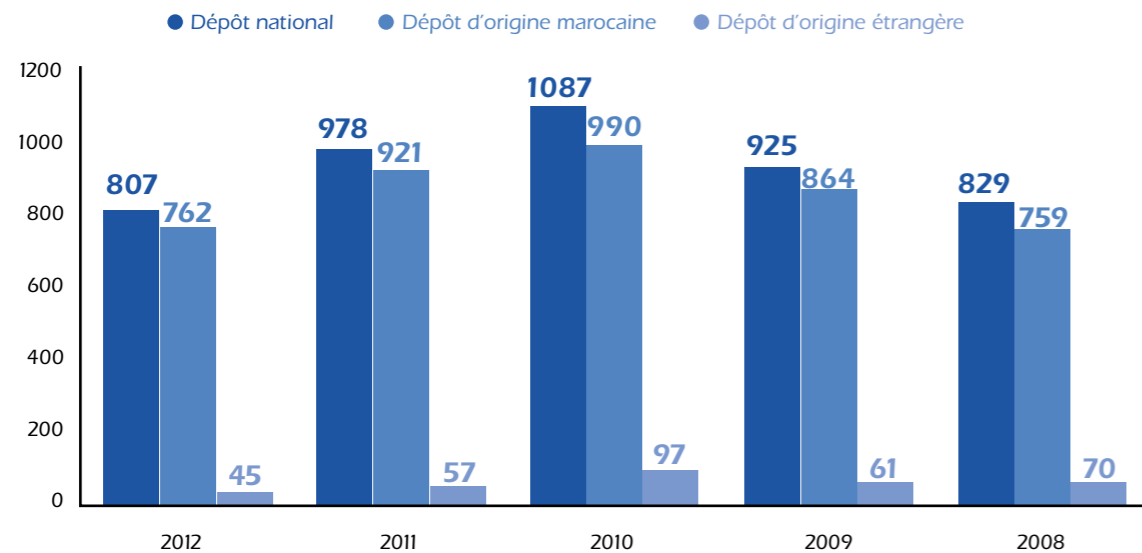
ordonnant l'enregistrement des demandes de marques et à 5% des oppositions à l'enregistrement partiel de marques pour certains produits ou services désignés (oppositions partiellement justifiées).



Sur les 650 décisions prononcées par l'OMPIC, 83 décisions ont fait l'objet de contestations (13% de l'ensemble des décisions). 9 décisions ont fait l'objet de recours auprès de la Cour d'appel du commerce de Casablanca.

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEPOTS DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

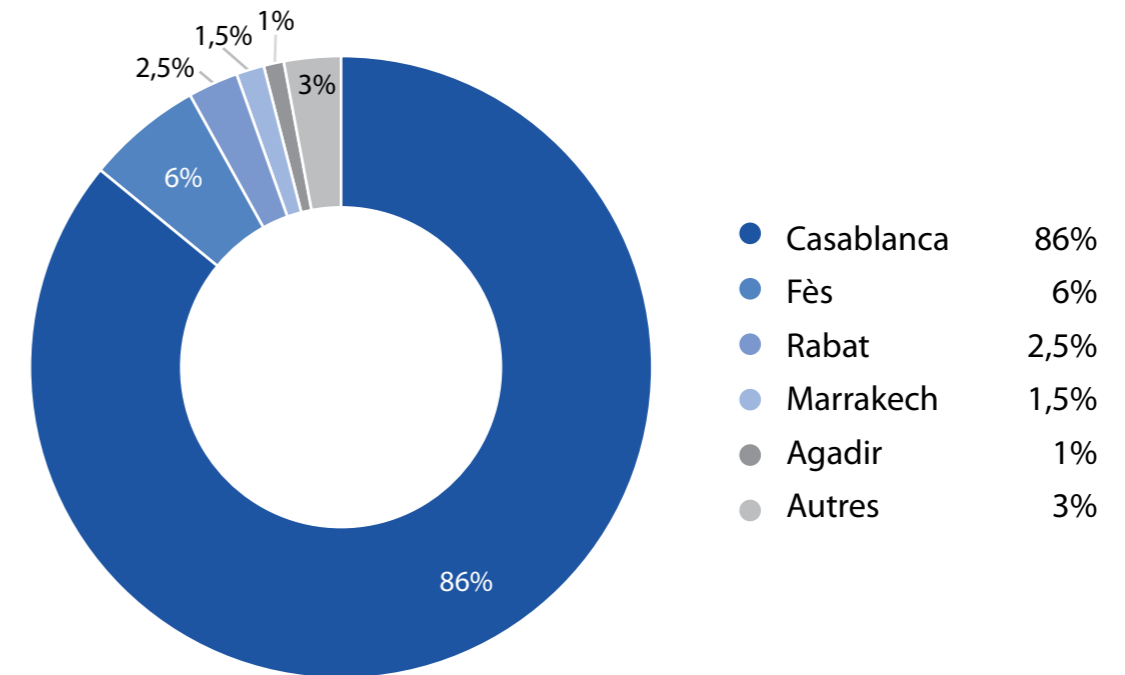


Durant l'année 2012, l'OMPIC a reçu 807 demandes de dépôt de dessins et modèles industriels, enregistrant ainsi une baisse de 17% par rapport à l'année 2011 qui a connu l'enregistrement de 978 demandes de dépôt de dessins et modèles industriels.

Le nombre de demandes déposées en 2012 a permis d'enregistrer 3 324 dessins et modèles industriels contre 3 558 dessins et modèles industriels enregistrés en 2011, soit une baisse de 7%.

En effet, cette baisse continue depuis les trois dernières années, témoigne notamment que le système de dépôt des dessins et modèles industriels a montré ses limites. Ainsi, le projet d'amendement de la législation en vigueur (Loi 17/97) a proposé des dispositions visant l'amélioration du système des dessins et modèles industriels notamment des dispositions relatives à la publication différée.

2. ANALYSE DES DEPOTS DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS PAR REGION :

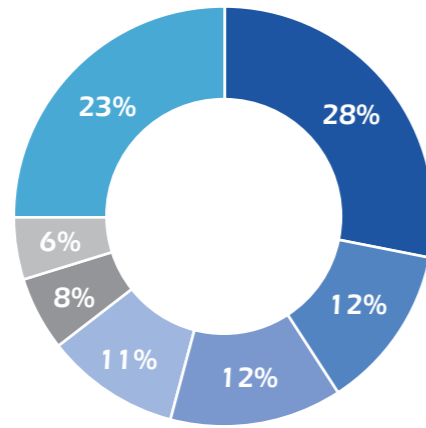


La répartition régionale des dépôts de dessins et modèles industriels montre que la région du « Grand Casablanca » vient en tête avec une part de 86% de l'ensemble des dépôts, suivi de la région de « Fes-Boulmane » avec 6%, la région de « Rabat-Salé-Zemmou-Zaer » avec 2,5%, la région de « Marrakech-Tensift » avec 1,5% et « Souss-Massa-Daraa » avec 1%. Les autres régions du Royaume cumulent 3% de l'ensemble des dépôts des dessins et modèles industriels.

RÉGIONS	Année 2012	Année 2011	Variation en %
Fès	49	39	26%
Rabat	20	20	-
Marrakech	12	20	-40%
Autres	32	38	-16%
TOTAL	113	117	-3%

Ainsi, en vue d'une valorisation des créations au niveau régional, il sera opportun de renforcer l'organisation des actions régionales de sensibilisation sur l'utilisation du système des dessins et modèles industriels en s'appuyant sur les intervenants régionaux du réseau REPIC.

3. ANALYSE SECTORIELLE BASEE SUR LA CLASSIFICATION DE LOCARNO



- Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises 28%
- Article textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle 12%
- Articles d'habillement et mercerie 12%
- Ameublement 11%
- Médecine et laboratoires 8%
- Articles de ménage non compris dans d'autres classes 6%
- Divers 23%

Concernant la répartition sectorielle, selon la classification de Locarno, des demandes de dépôt des dessins et modèles industriels, le secteur des « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » occupe la première place avec 28% du total des demandes suivi du secteur des « Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle » et du secteur des « Articles d'habillement et mercerie » avec 12% chacun, du secteur « Ameublement » avec 11%, du secteur « Médecine et laboratoires » avec 8% et du secteur « Articles de ménage non compris dans d'autres classes » avec 6%. Les autres secteurs cumulent 23% de l'ensemble des dépôts des dessins et modèles industriels.

4. DEPOTS A L'INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS SELON LE SYSTEME DE LA HAYE :

Evolution des désignations du Maroc dans les enregistrements à l'international selon le système de La Haye

Année	2012	2011	2010
Nombre de désignation	344	374	331

344 dépôts de demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels selon le système de La Haye ont désigné le Maroc au cours de l'année 2012 contre 374 dépôts par rapport à l'année 2011, enregistrant une diminution de 8% (Source : Bases de données statistiques OMPI / année 2012).

Concernant les demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels effectuées par des opérateurs économiques marocains, au cours de l'année 2012, on note la réception d'une seule demande internationale. Des efforts sont à déployer auprès des opérateurs économiques marocains, pour la prestation des Dessins et Modèles à l'international.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELLATIONS D'ORIGINE

En 2012, les demandes de protection des indications géographiques (IG) et appellations d'origine (AO) enregistrées à l'OMPIC sont au nombre de quatre, soit une diminution d'un enregistrement par rapport à l'année 2011.

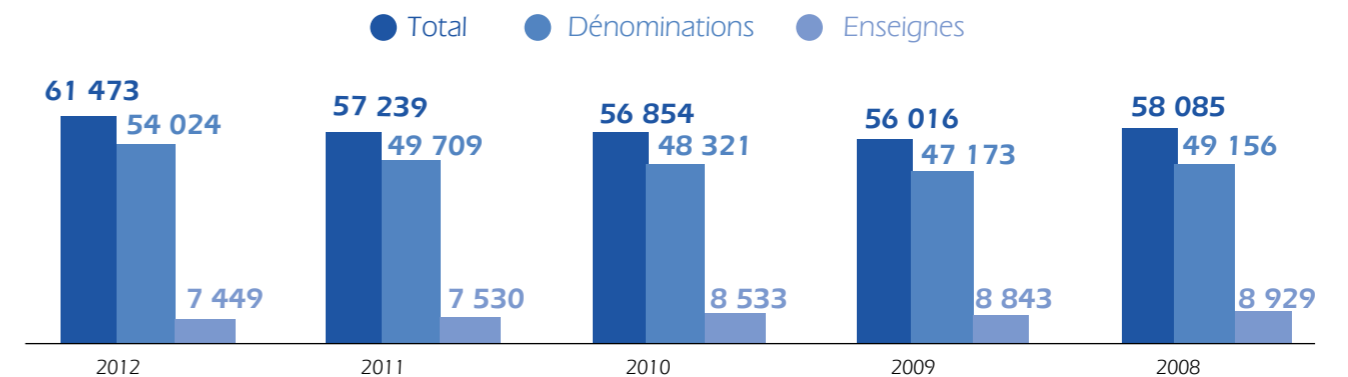
	Année 2012	Année 2011	Année 2010	Total
Indications Géographiques et Appellations d'Origine	4	5	5	14

Par ailleurs, il est à noter que depuis la mise en place du registre national en 2006, toutes les demandes reçues concernent des dépôts nationaux des indications géographiques et des appellations d'origine relatives au domaine agricole.

Il est à signaler le partenariat de l'OMPIC avec les Départements de l'Artisanat et la Pêche Maritime pour la mise en œuvre d'un dispositif réglementaire permettant la valorisation des produits du terroir notamment les produits artisanaux et les produits de la mer.

V. NOMS COMMERCIAUX RELATIFS AUX INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES

1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES



L'année 2012 a enregistré 61 473 intentions de création d'entreprises au niveau national, un chiffre en augmentation de 8% par rapport à l'année 2011, c'est un nouveau record enregistré devant le dernier record observé en 2008.

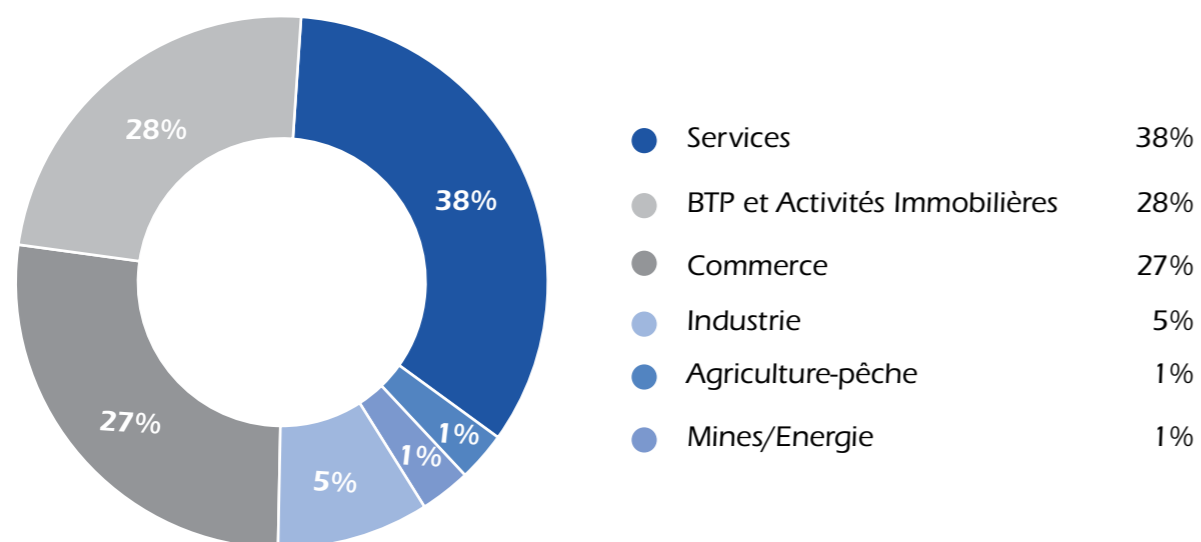
La domination des entreprises personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, les sociétés constituent 88% des intentions de création contre 12% pour les personnes physiques (avec enseigne).

2. REPARTITION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES PAR NATURE JURIDIQUE

	2012		2011	
SARL	31 822	59%	29 738	60%
SARLAU	20 771	38%	18 724	37%
SA	488	1%	494	1%
Autres	943	2%	753	2%
Total	54 024	100%	49 709	100%

La répartition des intentions de créations par nature juridique démontre que les formes juridiques SARL et SARL à Associé Unique sont toujours prédominantes et accaparent 97% des intentions de création d'entreprises, avec une nette progression en 2012 de la SARLAU de près de 11% par rapport à 2011. Quant à la SA, elle ne représente que 1% de l'ensemble des intentions de créations d'entreprises.

3. REPARTITION SECTORIELLE DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES

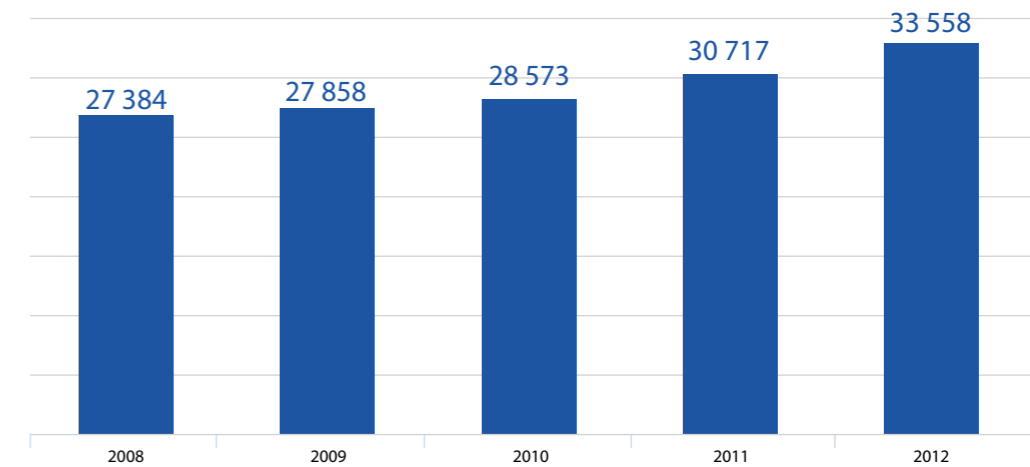


En 2012, trois secteurs représentent 92% des intentions de création d'entreprises, il s'agit des Services, Commerce et BTP avec des parts respectives de 38%, 28% et 27%. Le secteur de l'Industrie représente 5% de l'ensemble des intentions de créations.

REGISTRE CENTRAL DE COMMERCE

I. CREATIONS D'ENTREPRISES

1. PERSONNES MORALES



En 2012, le nombre d'entreprises nouvellement créées a atteint 33 558 nouvelles immatriculations au registre de commerce, soit une évolution de 9 % par rapport à l'année 2011. Ce record reflète la confiance des investisseurs malgré la conjoncture macroéconomique difficile.

A. REPARTITION REGIONALE

La répartition régionale des immatriculations des personnes morales au registre du commerce confirme la concentration des sociétés commerciales dans la région du grand Casablanca qui représente 34% de l'ensemble des nouvelles immatriculations. Suivi de Rabat Salé-Zemour (11%), Tanger-Tétouan (10%) et Marrakech-Tensift-Ellhouz (9%).

Région	2008	2009	2010	2011	2012
Grand Casablanca	9 247	9 365	9 880	10 896	11 493
Rabat-Salé-Zemour	2 878	2 943	3 175	3 459	3 780
Tanger-Tétouan	3 419	3 051	2 946	3 054	3 394
Marrakech-Tensift-Ellhouz	2 698	2 501	2 489	2 688	3 022
Sous Massa Draa	2 052	2 144	2 014	2 132	2 325
Fès-Boulmane	1 073	1 179	1 189	1 334	1 522
Meknès-Tafilalet	1 037	1 209	1 175	1 294	1 463
Région de l'Oriental	1 175	1 175	1 235	1 244	1 271
Autres	3 805	4 291	4 470	4 616	5 288
Total	27 384	27 858	28 573	30 717	33 558

B. REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

La répartition par forme juridique des sociétés commerciales inscrites au registre du commerce au courant de l'année 2012 montre la prédominance de la forme de société à responsabilité limitée (près de 98%). En terme d'évolution, la SARL à associé unique est en progression continue passant de 36% en 2008 à 45% en 2012, ce qui témoigne de la tendance des entreprises individuelles à se structurer. Par contre la SA est toujours en baisse passant de 1.2% en 2008 à 0.5% en 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012
SARL	61%	57.9%	56.9%	54.3%	52.8%
SARLAU	35.7%	39.5%	40.6%	43.3%	44.9%
Autres	2.1%	1,7%	1,8%	1,8%	1,8%
SA	1,2%	0,9%	0,7%	0,6%	0,5%

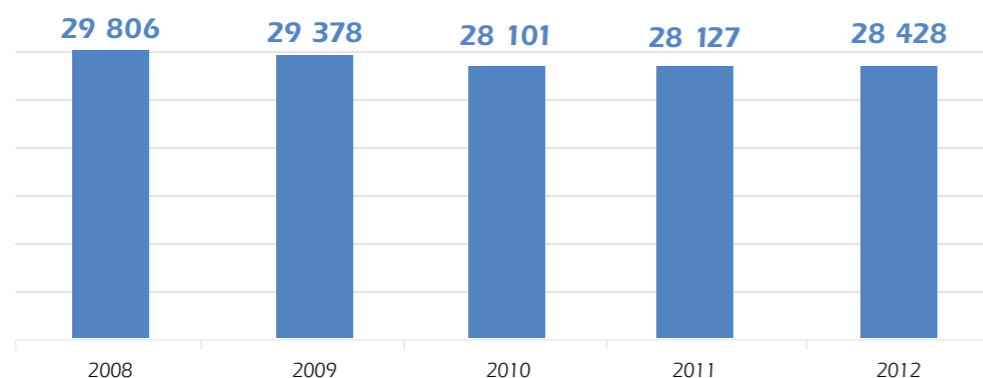
C. REPARTITION SECTORIELLE

Le tableau ci-dessous montre que les secteurs des services, commerce et du BTP et activités immobilières sont les plus attractifs pour la création d'entreprises. Ils représentent en 2012 respectivement 31.6%, 31.1% et 27.3% de l'ensemble des branches d'activités déclarées.

	2008	2009	2010	2011	2012
Services	32,3%	32,3%	31,2%	32,3%	31,6%
Commerce	28,1%	31,4%	31,7%	30,7%	31,1%
BTP et Activités Immobilières	28,5%	27,9%	27,4%	26,6%	27,3%
Industries	8,4%	5,9%	6,4%	6,8%	6,4%
Agriculture-Pêche	2,0%	1,9%	2,4%	2,8%	2,5%
Mines/Energie	0,8%	0,7%	0,9%	0,8%	1,1%

2. PERSONNES PHYSIQUES

Evolution des nouvelles immatriculations des personnes physiques au registre du commerce



28 428 nouvelles entreprises individuelles (personnes physiques) ont été immatriculées au registre du commerce au cours de l'année 2012, enregistrant ainsi une légère augmentation de 1% par rapport à l'année 2011 (28 127 entreprises).

A. REPARTITION REGIONALE

Concernant la répartition régionale des personnes physiques, il y'a lieu de souligner que contrairement aux créations d'entreprises des personnes morales, la région de Tanger-Tétouan est en tête avec 13% du total des entreprises individuelles et une progression continue depuis 2010. La région du grand Casablanca regroupe uniquement 10% des personnes physiques enregistrés au registre du commerce et maintient sa tendance à la baisse en enregistrant cette année un recul de 8% par rapport à l'année 2011.

Région	2008	2009	2010	2011	2012
Tanger-Tétouan	3 513	3 001	2 991	3 419	3 600
Grand Casablanca	3 988	3 642	3 518	3 180	2 939
Région Oriental	2 167	2 289	2 318	2 576	2 513
Sous Massa Draa	2 725	2 527	2 415	2 488	2 476
Rabat-Salé-Zemour- zair	2 226	2 242	2 204	2 161	2 188
Marrakech-Tensift-haouz	2 635	2 242	2 039	1 950	2 041
Meknès-Tafilalet	2 017	2 040	2 014	1 941	1 884
Fes-Boulmane	1 491	1 403	1 425	1 577	1 618
Autres	9 044	9992	9 177	8 835	9 169
Total	29 806	29 378	28 101	28 127	28 428

B. REPARTITION SECTORIELLE

La répartition sectorielle des entreprises individuelles montre la prédominance du secteur du Commerce (56%) affichant une évolution constante depuis 2008, suivi des services (26%).

	2008	2009	2010	2011	2012
Commerce	48,8%	52,2%	55,3%	56,3%	56,4%
Services	32,0%	28,6%	26,5%	26,1%	26,3%
BTP et Activités Immobilières	9,6%	9,6%	9,1%	8,5%	8,2%
Industries	8,9%	9,0%	8,3%	8,4%	8,2%
Agriculture-Pêche	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,8%
Mines/Energie	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%

II. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 54 110 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce pendant l'année 2012 soit une augmentation de 7% par rapport à l'année 2011 (50 432 déclarations centralisées). 33 928 modèles concernent les entreprises personnes morales et 20 182 modèles pour les personnes physiques.

Les principaux événements juridiques concernés par les déclarations modificatives inscrites au registre de commerce sont comme suit : (Notons qu'une déclaration de modification ou de radiation peut concerner plusieurs événements juridiques (en moyenne 3 événements par modèle).

1. PERSONNES MORALES

Durant l'année 2012, 92 684 événements ont été inscrits réalisant ainsi une évolution de 5% par rapport à l'année dernière.

Type d'événement	2011	2012	Var. 2011/2012
• Changement de représentant/gérant	11 342	12 042	6%
• Modification statutaire	14 380	14 697	2%
• Changement affectant les associés	8 959	9 239	3%
• Cession d'actions/parts	8 571	9 088	6%
• Changement d'adresse	7 663	8 154	6%
• Augmentation de capital	6 114	5 436	-11%
• Changements d'activité	3 070	3 360	9%
• Changement de forme juridique	2 708	2 962	9%
• Changement de dénomination	936	1 031	10%
• Diminution de capital	434	377	-13%

2. PERSONNES PHYSIQUES

20 182 inscriptions modificatives ont concerné les personnes physiques immatriculées au registre de commerce pendant l'année 2012, soit une évolution de 9% par rapport à l'année 2011 (18 406 inscriptions modificatives).

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu plus de 204 126 documents (statuts, PVs, modèles de création et de modification) pendant l'année 2012. De plus, environ 111 000 états de synthèse relatifs à l'exercice 2011 ont été centralisés par l'OMPIC. À noter que le dernier délai réglementaire pour le dépôt des états de synthèse correspond au 31 juillet de

l'année qui suit la clôture de l'exercice (pour les entreprises dont l'exercice comptable est conforme à l'année civile) et que les documents 2011 ont été mis en ligne à partir de septembre 2012 via le portail www.directinfo.ma.

Dépôt des états de synthèse :

	exercice 2007	exercice 2008	exercice 2009	exercice 2010	exercice 2011*
nombre de dépôts de bilans	64 425	76 746	90 682	97 513	110 806

* Ce nombre n'inclue pas les entreprises dont l'exercice comptable est différent de l'exercice civil qui n'ont pas encore déposé leurs états de synthèses.

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC a évolué de 72%. Ainsi, il est passé de 64 425 dépôts pour l'exercice 2007 à 110 806 pour l'exercice 2011.

IV. ACTIVITES DE MODERNISATION DU REGISTRE DE COMMERCE

Projet eRC :

Une Convention de Partenariat et de Coopération concernant la modernisation du Registre de Commerce a été signée le Jeudi 15 Mars 2012 au Tribunal de Commerce de Casablanca entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le Ministère de la Justice et des Libertés et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale.

En marge de la cérémonie de signature de cette convention, la plateforme « eRC » a été lancée, elle vise à offrir au public un accès aux informations actualisées en temps réel sur les entreprises grâce au nouveau système d'échange de données entre le Registre Central du Commerce tenu par l'OMPIC et les Registres locaux.

Actuellement la plateforme www.erc.ma est en test par le tribunal de commerce de Casablanca et en phase d'étude dans d'autres tribunaux.



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION

I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle

Le projet de texte de modifications de la loi 17/97 a été discuté en 2012 avec le Secrétariat Général du Gouvernement. Rappelons que les principaux objectifs dudit projet sont l'amélioration du système des brevets d'invention, la consolidation du système national des marques, la réforme du système national des dessins et modèles industriels, le renforcement de l'application des droits de propriété industrielle ainsi que la modernisation de la procédure de dépôt des demandes de titres de propriété industrielle.

Le texte sera publié sur le site du SGG durant une période de 30 jours en vue de recueillir les avis et commentaires sur ce projet portant le n° 23/13 portant modification de la loi 17/97 relative à la protection de la propriété industrielle.

Instruments internationaux relatifs à la propriété industrielle

L'année 2012 a connu l'approbation par les Conseils de Gouvernement et des Ministres de l'ensemble des traités en matière de propriété industrielle dont le processus d'adhésion a été initié en 2011. Il s'agit du Traité de Singapour sur le droit des marques, l'Acte de Genève de l'Arrangement de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, l'Arrangement de Strasbourg relatif à la classification internationale des brevets d'invention et l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

Dans ce cadre, le projet de loi 10.12 portant l'adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, signé à Genève le 2 juillet 1999, et le projet de loi 11.12 portant l'adoption de l'Arrangement de Strasbourg relative à la classification internationale des brevets d'invention sont en cours de discussion auprès du Parlement et de la Chambre des Conseillers.

En parallèle, l'OMPIC a notifié son consentement au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération quant à l'extinction de l'Acte de Londres de 1934 en vue de simplifier le système de la Haye composé à présent de trois Actes, à savoir l'Acte de Londres (1934), l'Acte de La Haye (1960) et l'Acte de Genève (1999).

Comités techniques permanents de l'OMPI

L'OMPIC a pris part aux travaux des différentes sessions des comités techniques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), notamment aux sessions du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, du comité des normes, du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), du comité permanent des brevets et du groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Négociation de l'Accord de Libre Echange avec le Canada.

L'OMPIC a pris part au 2^{ème} et 3^{ème} cycle de négociation de l'Accord de Libre Echange (ALE) entre le Maroc et le Canada.

II. ACTIVITES DE PROMOTION

De nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'année 2012 dans le but de promouvoir un meilleur usage de la propriété industrielle et commerciale.

1. MOROCCO AWARDS, LES MARQUES A L'HONNEUR

La cérémonie de remise des trophées de la 4^{ème} édition des Morocco Awards a eu lieu le 7 décembre 2012 au Morocco Mall à Casablanca. L'édition 2012 a été placée sous le signe de l'innovation et a connu la participation de 65 marques marocaines.

Les Trophées ont récompensé les meilleures marques dans les catégories suivantes: Marque de Fabrique, Marque de Service, Marque de Commerce et de Distribution, Marque Emergente, Marque marocaine qui se développe à l'international, Marque de Terroir, Marque Innovante et Prix du Public.

Les lauréats ont dû satisfaire à de nombreux critères d'évaluation, notamment le degré d'innovation, la stratégie marketing de la marque, l'évolution, la performance, la qualité du produit et l'engagement citoyen de l'entreprise.

L'événement des Morocco Awards, qui gagne en notoriété à chaque édition, a été présidé par M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et a rassemblé quelques 300 personnalités et invités.

2. MOUBTAKIR

L'événement « Moubtakir » est une campagne de sensibilisation ouverte aux entreprises innovantes, aux enseignants-chercheurs, aux étudiants et aux inventeurs et innovateurs de tout âge. Cette campagne, qui s'est déroulée sous forme de caravane ayant sillonné 14 villes marocaines, a pour objectif de vulgariser l'innovation et la propriété industrielle et de sélectionner et accompagner les meilleurs projets d'innovation.

La première édition de « Moubtakir 2011 » s'est soldée par un bilan positif de 700 visiteurs dont 339 inventeurs et porteurs de projet provenant des différentes régions du Royaume.

L'OMPIC a financé la réalisation d'études de pré-faisabilité pour vingt projets retenus par un comité de sélection constitué d'experts nationaux. Les participants retenus ont bénéficié pour la mise en œuvre de leurs projets, d'un accompagnement tenant compte des spécificités de chaque projet (Incubation, sponsoring, fonds d'appui à l'innovation, etc.).

L'OMPIC a reconduit cet événement pour l'année 2012. La deuxième édition « MOUBTAKIR 2012 » a été organisée en collaboration avec les universités membres du réseau TISC (Réseau de Centres d'Information Technologique).

Les inscriptions à l'édition 2012 ont été effectuées au niveau des espaces de rencontre au sein des points focaux du réseau TISC et en ligne à travers le site web du programme www.moubtakir.ma.

Dans le cadre du programme Moubtakir 2012, plusieurs ateliers ont été organisés en collaboration avec les responsables des points focaux TISC, et qui ont porté sur le système de la propriété intellectuelle et le déroulé de moubtakir 2012. Ces ateliers ont eu lieu à :

- Faculté des sciences ben M'sik de Casablanca.
- Université Internationale de Rabat
- Université Hassan Premier de Settat
- Université Cadi Ayaad de Marrakech
- Université Mohammed V Souissi de Rabat
- Université Moulay Ismail de Meknès.

Pour cette deuxième édition, 176 candidatures provenant des différentes régions du Maroc ont été déposées dont 42 % par des femmes. 64% des porteurs de projets ont une moyenne d'âge de moins de 30 ans, ce qui reflète le potentiel inventif et créatif des étudiants et jeunes chercheurs marocains.

3. SEMINAIRES, SALONS ET EXPOSITIONS

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale, l'OMPIC a organisé durant l'année 2012 plusieurs séminaires, ateliers et journées d'information. Les principales activités organisées s'articulent autour :

- Un atelier de formation portant sur « l'accord d'Agadir et la propriété intellectuelle : l'importance de l'enregistrement et la protection des marques dans les pays membres », organisé le 9 février 2012 en collaboration avec l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir et le Département du Commerce Extérieur, avec le soutien de l'Union Européenne.
- Le 15 mars 2012, l'OMPIC a organisé, sous la présidence conjointe de Monsieur Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et de Monsieur Mustapha Ramid, Ministre de la Justice et des Libertés, un séminaire sur le rôle du registre du commerce dans l'amélioration du climat des affaires.
- Dans le cadre du programme de coopération avec l'Union Européenne, une demi-journée d'information sur les services en ligne en matière de Propriété Industrielle et Commerciale a été organisée le 12 avril 2012 au siège de l'OMPIC. Cette manifestation a également été l'occasion de présenter les services en ligne des instituts nationaux de la propriété industrielle de France et du Portugal.

- Le 26 avril 2012, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle, placée cette année sous le thème «innovateurs visionnaires», l'OMPIC a organisé une journée « portes ouvertes » afin d'informer le public sur le rôle de la propriété industrielle et sur les produits et services de l'office.
- Le 7 décembre 2012, un séminaire sous le thème « la Propriété Industrielle au service de l'entreprise : s'informer, innover, se protéger et faire valoir ses droits » a été organisé par l'OMPIC. Ce séminaire a permis d'aborder le rôle de la propriété industrielle dans la stratégie de développement économique et de présenter les différents aspects liés à l'utilisation de la propriété industrielle, notamment l'information, la protection et la défense des droits.
- Par ailleurs, l'OMPIC a organisé d'autres manifestations, notamment le séminaire scientifique « microorganismes et intérêts technologiques » à l'université Cadi Ayyad de Marrakech, le séminaire scientifique «les Technologies de production propre au Maroc entre production d'énergie renouvelable et efficacité énergétique » à l'université Mohammed V- Agdal de Rabat et le séminaire scientifique «Médicaments Génériques et brevet d'invention» à l'université Mohammed V- Souissi de Rabat.

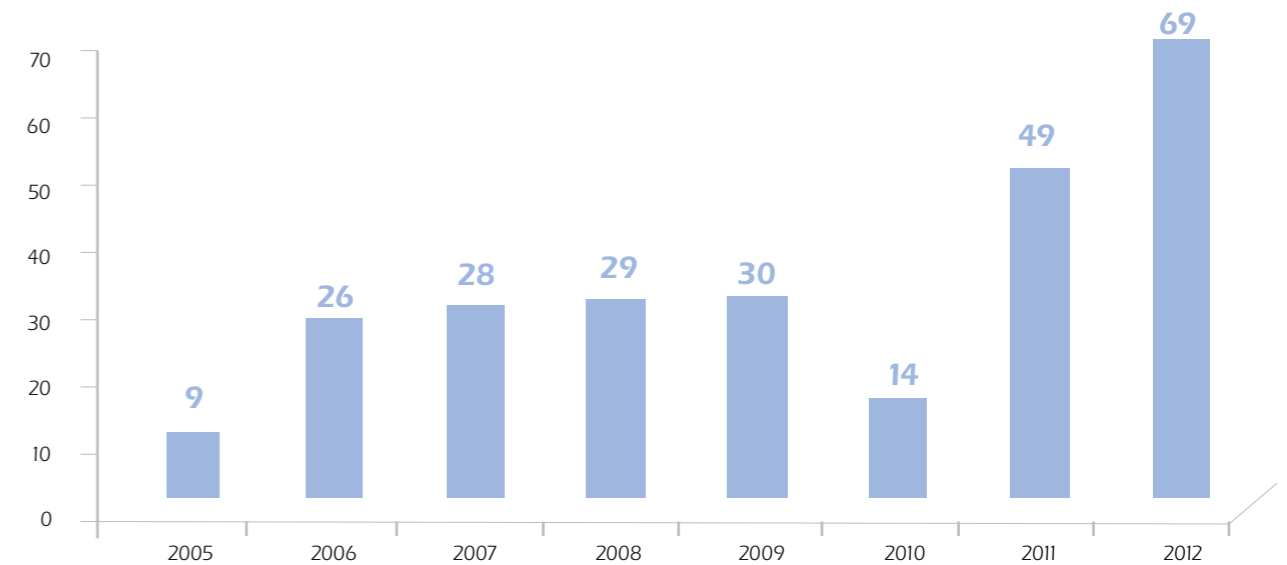
En matière d'expositions et de salons, l'OMPIC a pris part aux activités suivantes :

- La 10^{ème} édition du salon international de la sous-traitance et du partenariat «Sistep Midest 2012». La participation de l'OMPIC a été marquée par un stand moderne qui a permis de présenter les services de l'OMPIC et d'exposer les créations marocaines dans le domaine du design industriel. L'OMPIC a également animé un atelier lors de ce salon sous le thème «Actions de l'OMPIC en matière de promotion de l'innovation ».
- Le salon Hub Africa organisé du 05 au 07 avril 2012 sous le thème «L'auto-entrepreneuriat, véritable levier pour développer l'entreprise en Afrique». Dans ce cadre, l'OMPIC a intervenu lors des conférences et ateliers sur la création d'entreprise et l'innovation.
- La participation au salon Expo-Halal international organisé à Meknès du 13 au 15 septembre. A cette occasion, l'OMPIC a animé une conférence sur le thème « La marque comme outil de protection et de promotion des produits Halal ».
- La participation au salon E-Commerce qui s'est tenu du 30 mai au 1^{er} juin 2012 pour promouvoir le commerce électronique.
- L'exposition des services de l'OMPIC lors des assises nationales de l'exportation le 11 décembre 2012 à Skhirate où l'OMPIC a présenté notamment le rôle de la marque et du dépôt à l'international.

4. PRE-DIAGNOSTICS PROPRIETE INDUSTRIELLE

L'année 2012 a vu la réalisation de 69 pré-diagnostic propriété industrielle (33 de nature technologique et 36 de nature commerciale) et ce, dans le cadre des services offerts par l'OMPIC pour accompagner les entreprises innovantes à la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle. Ce chiffre est en hausse de 41% par rapport à l'année 2011.

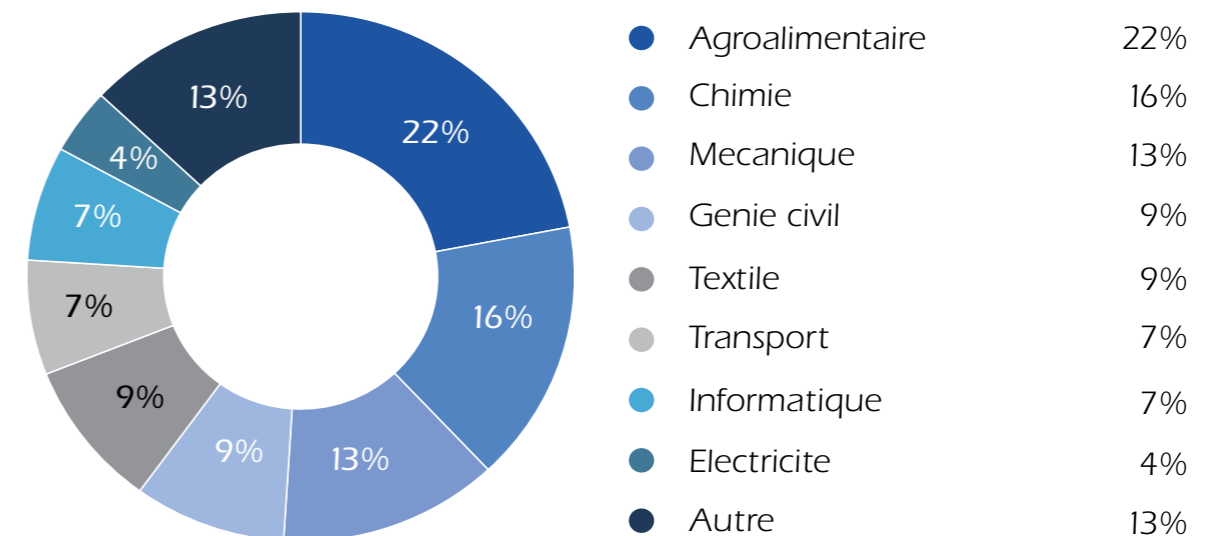
Evolution des pré-diagnostic



Ces pré-diagnostic ont connu la participation des antennes régionales au niveau des délégations provinciales du Commerce et de l'Industrie. D'ailleurs, une opération d'accompagnement sur le terrain a été organisée au profit de certaines délégations afin de réussir la régionalisation de ce service.

Les entreprises ayant bénéficié du pré-diagnostic opèrent dans différents domaines, à savoir l'agroalimentaire avec 22%, la chimie avec 16%, 13% en mécanique, 9% en génie civil, 9% en textile, 7% en NTIC, 4% en électricité, et 13% dans d'autres domaines.

répartition des pré-diagnostic de 2012 selon les secteurs



5. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

Jumelage institutionnel :

Le 7 décembre 2012, l'OMPIC et les acteurs du jumelage institutionnel ont organisé la cérémonie de clôture de ce projet. D'une durée de 19 mois (2011-2012), le jumelage est financé par l'Union européenne à hauteur de 8.800.000 MDH et mené par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) et l'Institut National de la Propriété Industrielle du Portugal (INPI-Portugal). Il a mobilisé une quarantaine d'experts français et portugais à travers des missions d'assistance technique et des séminaires de formation et de sensibilisation et a permis un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre l'OMPIC et ses partenaires d'une part et les experts de la France et du Portugal d'autre part (450 jours d'expertise, 36 activités). Ainsi, les résultats de ce jumelage ont porté sur :

- La mise à la disposition de l'OMPIC et de ses partenaires de l'organisation et des outils de gestion leur permettant d'assurer un niveau de coopération comparable aux pratiques appliquées au niveau des pays de l'UE;
- L'analyse du cadre juridique existant dans le secteur des droits de propriété industrielle et sa comparaison avec la législation européenne pour proposer des pistes d'amélioration;
- L'identification des besoins en formation de l'OMPIC et de ses partenaires et la réalisation de plans de formation;
- L'analyse et l'évaluation de l'incidence de la contrefaçon et du piratage sur la création et l'innovation nationale et le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles du Comité National de la Propriété Industrielle et Anti-contrefaçon (CONPIAC) à l'instar de ses homologues européens;
- L'analyse des systèmes d'information de l'OMPIC et la proposition d'actions d'amélioration ;
- La sensibilisation des différents acteurs économiques à la propriété industrielle et à son utilisation optimale.

Réunion de coordination régionale des offices de propriété industrielle des pays arabes :

L'OMPIC a abrité, le 23 mai 2012, la 6^{ème} réunion de coordination régionale des offices de propriété industrielle des pays arabes. Cette réunion, présidée par Monsieur Abdelkader AMARA, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, a été organisée par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Ligue des Etats Arabes (LAS). Cette réunion avait pour objectif la présentation des stratégies des pays arabes en matière de propriété industrielle et l'examen des infrastructures technologiques d'information et de communication appropriées à ces offices.

Assemblée Générale de l'OMPI :

Le 1^{er} octobre 2012, l'OMPIC a participé à la 50^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats Membres de l'OMPI, tenue à Genève - Suisse. L'objectif de ces réunions est de permettre aux états membres d'évaluer les progrès accomplis dans les travaux de l'organisation et d'examiner les grandes orientations futures.

En marge de ces assemblées, un mémorandum d'entente sur la plate-forme régionale des brevets d'invention «ArabPat» visant à promouvoir l'échange de l'information brevet et l'amélioration de la publication électronique des brevets d'invention dans les pays arabes a été signé par l'OMPIC, l'OMPI et l'Office Européen des Brevets (OEB).

En outre, l'OMPIC et l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI) ont abordé les possibilités de coopération future, notamment la formation, la lutte contre la contrefaçon et l'échange de données.

D'autres actions de coopération ont été menées par l'OMPIC, notamment en ce qui concerne les bureaux de transfert de technologie (TTO), le réseau de centre d'information technologique (TISC), l'automatisation de ses services et divers contacts ont été faits avec le Royaume Uni, l'Arabie Saoudite, la Turquie, le Portugal et l'Egypte.

Coopération Sud-Sud :

L'OMPIC et l'Institut National de Normalisation et de Propriété Industrielle (INNORPI- Tunisie), ont tenu leur 2^{ème} commission mixte sur la propriété industrielle les 26 et 27 janvier 2012. Les deux offices ont procédé à l'échange de vues sur les questions nationales et internationales en matière de propriété industrielle et sur leurs activités respectives. Ils ont en outre passé en revue le bilan des actions de coopération réalisées et le plan d'action futur portant notamment sur le brevet et l'innovation technologique, le système d'information, la lutte anti-contrefaçon et la coopération multilatérale.

L'OMPIC a également participé du 11 au 13 septembre 2012, à la célébration du cinquantenaire de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) tenu à Yaoundé – Cameroun sous le thème « la propriété intellectuelle au service du développement de l'Afrique ».

A cette occasion, l'OMPIC et l'OAPI ont tenu leur deuxième commission mixte et ont examiné les projets de coopération pour la période 2012-2013.

6. CENTRES DE SERVICES

Après la mise en place d'un centre de service au sein de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services de Casablanca (CCIS) via le Centre Consulaire de Gestion et de Comptabilité de Casablanca (CECOGEC) en 2011, l'OMPIC a signé cette année une convention de partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM) pour la mise en place d'une interface de services Propriété Industrielle et Commerciale visant à assurer la fourniture de services de proximité et de qualité et à offrir une assistance personnalisée aux clients.

Centre de service	Dépôt CN	Dépôt marque	Renseignement sur RC
CECOGEC	342	58	27
CFCIM	26	14	–

7. ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)

L'OMPIC a créé l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC), qui a été inaugurée le 23 mai 2012 par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, en marge de l'organisation de la sixième réunion de coordination régionale des offices de propriété industrielle des pays arabes.

La création de cette académie s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de la propriété industrielle et commerciale « Horizon 2015 » et constitue une étape importante pour le développement de la propriété intellectuelle au Maroc. En effet, l'AMAPIC permet de répondre aux besoins de formation et de développement de compétences en propriété intellectuelle en faveur des utilisateurs et des principales parties prenantes, notamment les opérateurs économiques, les universités, les institutionnels et les praticiens de la propriété intellectuelle.

Depuis son lancement le 23 mai et jusqu'au 31 décembre 2012, l'AMAPIC a réalisé 27 formations pour 477 apprenants marocains et étrangers, émanant des universités, centres de R&D, entreprises, institutions et associations professionnelles.

Les formations dispensées ont été animées par des responsables de l'OMPIC, des enseignants universitaires, des professionnels en propriété intellectuelle et des experts étrangers.

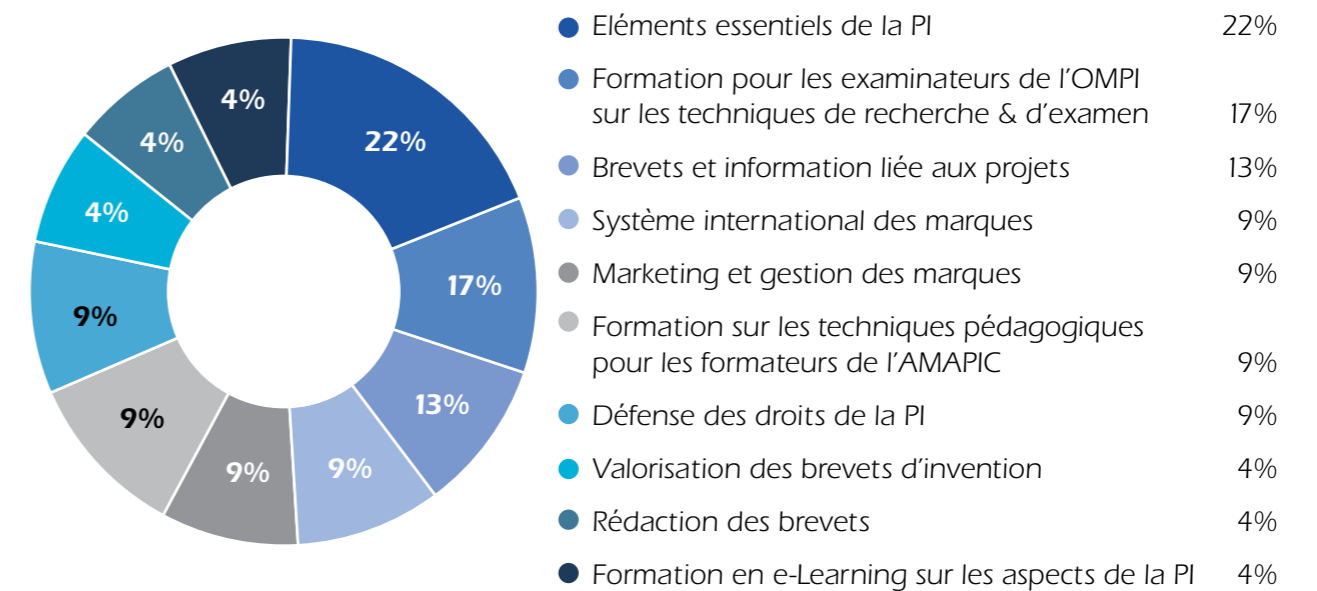
En ce qui concerne la formation à distance, l'AMAPIC a mis en place deux parcours de formation en mode e-Learning sur les différents aspects des brevets et marques. Ces parcours de formation à distance sont disponibles sur la plateforme LMS (Learning Management System) de l'AMAPIC à travers son site web www.amapic.ma.

Sur le volet de la coopération, le développement des activités de l'AMAPIC repose sur des programmes de coopération et des partenariats aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. A cet effet, l'AMAPIC a organisé des formations en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO).

Pour la promotion de ses activités, l'AMAPIC a développé des outils de communication notamment un catalogue de formations, des brochures et un site web.

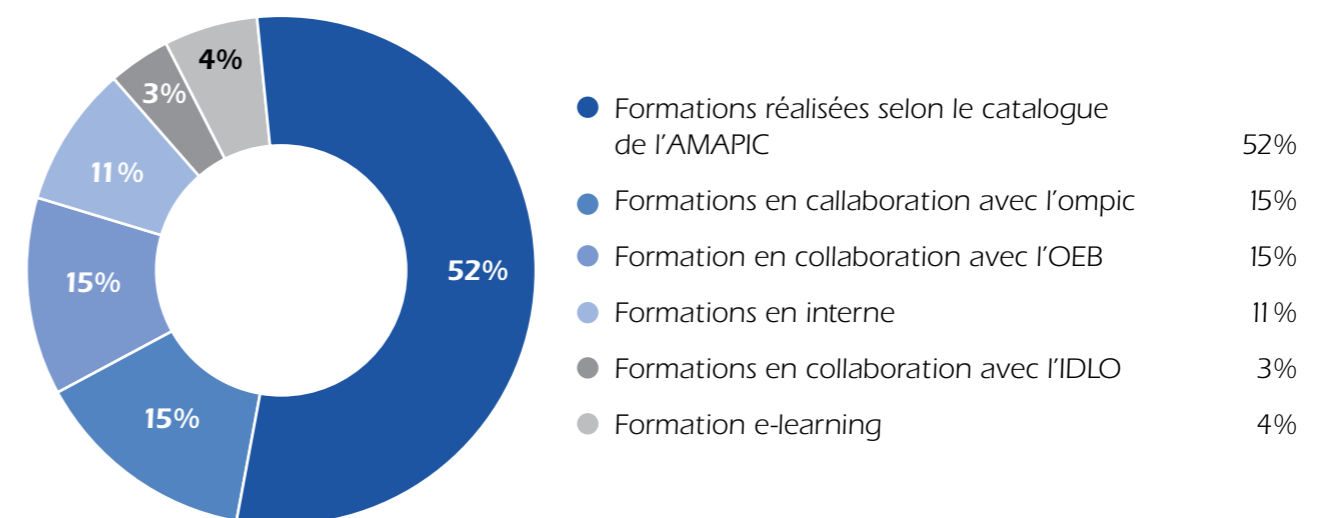
L'année 2012 a connu aussi l'adhésion de l'AMAPIC au réseau international des académies de la propriété intellectuelle (GNIPA) qui vise le partage des outils et des ressources et l'échange de bonnes pratiques en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle entre les académies de la formation en propriété intellectuelle au niveau mondial.

Ventilation des formations par thématique



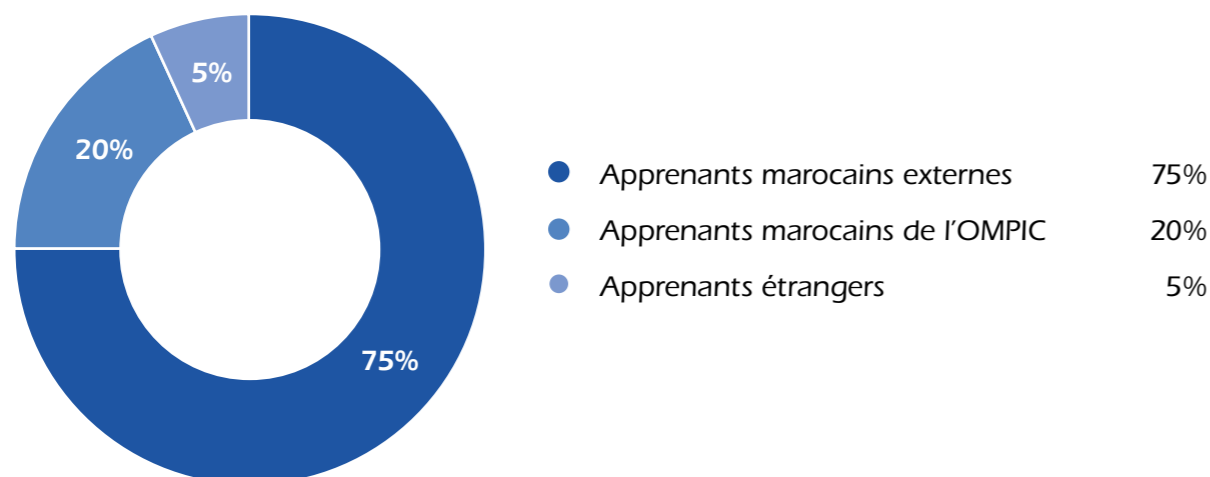
La répartition des formations par thématique illustre que 22% des formations réalisées se rapportent aux éléments essentiels de la propriété intellectuelle, suivi des formations dispensées pour les examinateurs de l'OMPI sur les techniques de recherche et d'examen de brevets avec une part de 17%, puis les formations concernant les aspects des brevets avec une part représentant 13% des formations réalisées. Les thématiques « Système international des marques », « Marketing et gestion des marques », « Techniques pédagogiques », « Défense des droits de la PI » arrivent à la 4^{ème} position avec 9% chacune.

Ventilation des formations selon leur mode organisationnel



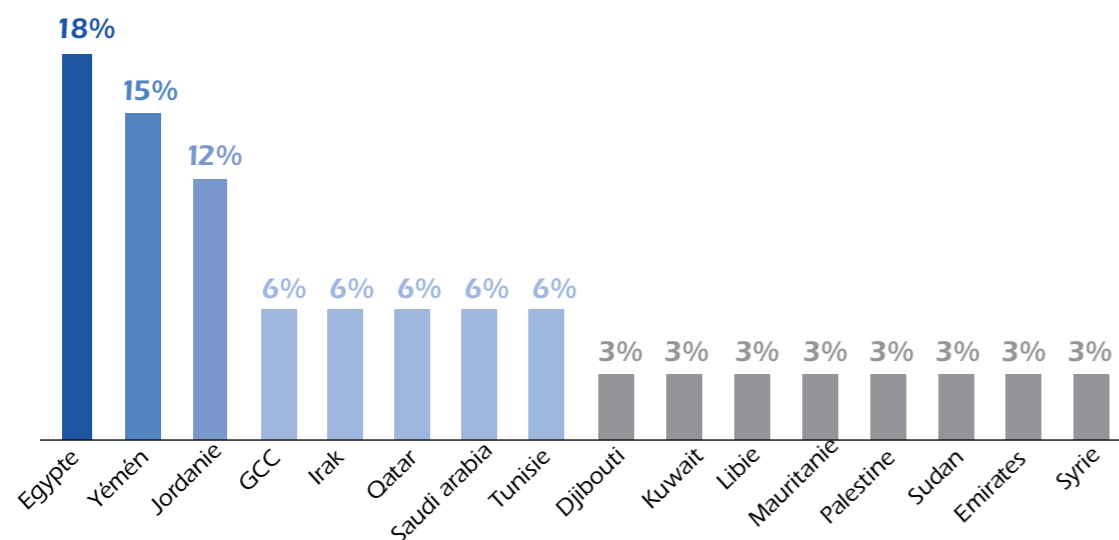
La répartition des formations selon leur mode organisationnel montre que les formations réalisées selon le catalogue de l'AMAPIC totalisent 52% des formations dispensées, suivies des formations organisées en collaboration avec l'OMPI et l'OEB avec 15% chacune, puis les formations réalisées pour le personnel de l'OMPIC avec 11%.

Ventilation des apprenants selon leur appartenance



La ventilation des apprenants selon leur appartenance illustre la prédominance des apprenants externes avec une part de 75%, suivis des apprenants de l'OMPIC et des apprenants étrangers représentant respectivement 20% et 5% du total des apprenants de l'AMAPIC.

Ventilation des apprenants étrangers selon leur pays d'origines



La répartition des apprenants étrangers selon leurs pays d'origine montre que 18% des apprenants émanent de l'Egypte, suivis des apprenants du Yémén avec une part de 15%, puis les jordaniens avec 12%.

III. ACTIONS REGIONALES

Dans le cadre de l'amélioration et de développement des actions du réseau de la propriété industrielle et commerciale « REPIC », notamment la qualité des services offerts par ce réseau, l'OMPIC a programmé dans le cadre du plan d'action 2012, un ensemble de mesures visant la réalisation des objectifs prévus dans le contrat objectifs « Horizon 2015 ».

Les actions opérées par l'OMPIC visant l'amélioration du REPIC se présentent sous trois axes :

- Développement et amélioration des prestations du REPIC ;
- Dotation du REPIC des moyens matériels et fournitures nécessaires au fonctionnement du réseau ;
- Formation et amélioration des compétences régionales;

Cependant, l'amélioration des prestations du REPIC se manifestent par l'adaptation des contrats-objectifs-moyens aux prestations de l'OMPIC en tenant compte des spécifications de chaque région, principalement la capacité d'investissement, cette mesure concerne aussi la décentralisation de nouveaux services relatifs à la recevabilité des demandes d'oppositions, les demandes de dépôt des marques internationales ainsi que les opérations postérieures des marques et dessins et modèles industriels.

En matière d'équipement et de logistique, l'OMPIC poursuit son action d'amélioration du rendement et de la productivité du REPIC par l'équipement des points focaux de matériel informatique performant nécessaire au fonctionnement du réseau ainsi que des équipements bureautiques et logistique et de la documentation essentielle pour rendre efficace l'action de promotion et de sensibilisation du réseau.

Aussi, l'OMPIC a adapté son approche mise en place pour l'évaluation des réalisations du REPIC pour comptabiliser toutes les actions du REPIC contenues dans les contrats-objectifs-moyens et l'appréciation des initiatives des intervenants régionaux.

Cependant, dans la continuité de l'installation des règles d'une gestion saine du REPIC, l'OMPIC a procédé au cours de l'exercice 2012 à l'audit des points focaux de Fès, Marrakech, Khémisset, El Jadida et Khouribga. Cet audit concerne trois axes :

- Un audit financier et comptable des régies de recettes qui porte sur le contrôle et la vérification des opérations et des écritures comptables des régisseurs de recettes et de sa trésorerie.
- Un audit procédural relatif à l'appréciation du respect des procédures mises en place par les intervenants régionaux dans l'exercice de leur mission.
- Un audit organisationnel qui concerne l'organisation des points focaux régionaux et des mesures prises pour l'amélioration de la qualité des services et prestations offerts par le réseau.

Par ailleurs, dans un souci de satisfaire les besoins des régions en matière de compétence qualifiée, l'OMPIC a organisé plusieurs actions de formation au profit des intervenants du REPIC. Ces actions se présentent comme suit :

- Une formation sur les bonnes pratiques du pré-diagnostic propriété industrielle, organisée en février 2012 ;
- Une formation sur les services à décentraliser, les marques internationales et l'opposition ainsi que sur les améliorations et les nouvelles fonctionnalités de la nouvelle version du Système d'Information de la Propriété Industrielle et Commerciale (SIPIC) ainsi que le fonctionnement des régies de recettes, organisée en quatre étapes : Tanger, Fès, Marrakech et Laâyoune.

- Un coaching des intervenants régionaux de douze points focaux pour la réalisation de leurs premiers pré-diagnostic propriété industrielle.
- Des formations sur l'ensemble des services et prestations décentralisés de l'OMPIC pour les intervenants nouvellement affectés au REPIC.

En matière de promotion et de sensibilisation, le réseau a animé plusieurs rencontres et journées d'information au profit des utilisateurs régionaux du système dont le thème portait sur les outils d'accompagnement des entreprises de l'OMPIC pour une utilisation efficace du système de propriété industrielle.

Par ailleurs, dans le cadre du jumelage institutionnel au profit de l'OMPIC, une évaluation de la politique régionale de l'OMPIC a fait l'objet de missions d'experts européens. Cette mission comprenait des visites des points focaux de Kenitra, Meknès et Fès ainsi que des réunions de travail avec les responsables et les intervenants de ces points focaux et des responsables du ministère de tutelle. Un rapport d'évaluation assorti de recommandations à été élaboré.

D'autre part, les réalisations des objectifs du REPIC au titre de l'exercice 2012 sont encourageantes, dans la mesure où les demandes de dépôts des marques et des dessins et modèles industriels ont enregistré respectivement une augmentation de 13% et 1% par rapport à 2011.

En ce qui concerne les réalisations enregistrées en matière de pré-diagnostic propriété industrielle, le nombre est passé de 31 à 47 pré-diagnostic, soit une évolution de 34% par rapport à 2012. Cette amélioration est due principalement au coaching des intervenants régionaux par les cadres de l'OMPIC sur ce service.

IV. SERVICES D'INFORMATION

Service en ligne

	Mar- que	Publica- tions	CN	Sta- tuts et Pv	Etats de synthè- ses	Rap- port CAC	Informa- tions fi- nancières	Info PM	Info PP	FCE	TOTAL
2008	660	11	1579	156	19560	344	135	5510	13	0	27 968
2009	658	8	2385	577	20334	376	472	4445	140	72	29 467
2010	743	12	2915	1265	23338	582	378	5436	1430	1306	37 405
2011	795	10	3560	1373	23246	492	319	8480	2322	1973	42 570
2012	992	10	4189	2073	29152	425	544	10968	3381	947	52 681
2012/2011	25%	0%	18%	51%	25%	-14%	71%	29%	46%	-52%	24%

En 2012, l'OMPIC a enregistré 52 681 opérations effectuées en ligne sur le site www.directinfo.ma contre 42 570 et 37 405 respectivement en 2011 et 2010, soit un taux d'évolution moyen de 19%.

Les plus importantes variations enregistrées au cours de cette année par rapport à 2011 sont :

- +71% pour les consultations des informations financières
- +51% pour les consultations des documents juridiques (Statuts et Pv)
- +46% pour les consultations des informations sur les personnes physiques ;
- +29% pour les consultations des informations sur les personnes morales ;

Afin de mieux satisfaire ses clients et répondre plus efficacement à leurs besoins, l'OMPIC a entamé un projet de refonte des services Directinfo. Ce projet s'inscrit dans le programme e-gov et prévoit en plus le développement de nouveaux services en ligne (Nouvelles prestations de dépôt, de démarche et d'information en ligne ainsi que des services de veille et de suivi des formalités). Ce projet a été lancé en décembre 2012.

Front office

	Renseignements au niveau Repic	Renseignements au niveau du Front Office Casablanca	Renseignements aux institutionnels	Total
2012	3 941	3 693	5 085	12 719
2011	3 678	3 940	5 907	13 525
2012/2011	7%	-7%	-16%	-6%

Au cours de l'année 2012, les renseignements émanant des antennes régionales ont enregistré une évolution de 7% par rapport à 2011, passant de 3 678 à 3 941 demandes de renseignements.

Quant aux renseignements au niveau du front office, 3 693 demandes ont été reçues contre 3 940 en 2011, ce qui représente une légère baisse de 7%.

V. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION

Les actions entreprises en 2012 et qui ont marqué le développement du système d'informations sont :

- Lancement en production de la nouvelle version SIPI2 du Système d'Information
- Lancement du système d'actualisation en temps réel des données du registre de commerce au Tribunal de Commerce de Casablanca
- Lancement du site eRC permettant la consultation des informations du registre de commerce actualisées en temps réel
- Intégration d'un module de géo-localisation au site eRC permettant le positionnement sur la carte de Casablanca des entreprises immatriculées au Tribunal de Commerce de Casablanca.
- Mise en production du système EDMS de gestion électronique des documents au niveau du front office

- Mise en place d'une plateforme de supervision de l'infrastructure matérielle et logicielle du système d'information
- Lancement du projet de mise en œuvre du portail décisionnel de la Propriété Industrielle et Commerciale
- Mise en place d'un système de fiabilisation des données de la PIC et lancement des premières campagnes
- Traitement des bilans 2011 et génération de la base de données financière 2011.

VI. ACTIVITE DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)

Les principales activités du Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC) pour l'année 2012 concernent :

La réalisation de l'étude sur « l'impact économique de la contrefaçon au Maroc » et la présentation de ses principaux résultats lors du séminaire du 7 Décembre 2012. Cette étude a fait apparaître les secteurs les plus exposés à la contrefaçon au Maroc, à savoir le textile et cuir, les pièces de rechange automobile, les appareillages électriques et les produits d'hygiène et cosmétiques.

L'organisation d'une session de formation des magistrats sur l'application des droits en matière des marques organisée les 27 et 28 septembre 2012 par l'OMPIC et l'Institut Supérieur de la Magistrature, sous l'égide du Ministère de l'Industrie du Commerce et des Nouvelles Technologies et du Ministère de la Justice et des Libertés.

L'animation d'une table ronde sur la contrefaçon, organisée le 15 mars 2012, par l'AMCHAM et qui a été caractérisée par une bonne campagne de sensibilisation réalisée en collaboration avec l'association AFAK (Spots Radio, Affiches, ...) ainsi que la remise d'attestations de reconnaissance pour les efforts de collaboration au sujet de la lutte contre la contrefaçon, à certains membres du CONPIAC (OMPIC, Douane, CGEM,...).

La participation aux réunions des groupes de travail sur la contrefaçon au niveau des chambres de commerce étrangères (française et américaine).

La présentation, le 26 janvier 2012, des actions de coopération avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) où l'OMPIC a reçu une attestation de reconnaissance pour sa collaboration fructueuse avec l'ADII.

Concernant la répression de la contrefaçon au Maroc, il est à noter qu'au cours de l'année 2012 :

L'ADII a reçu 562 demandes d'intervention de la part des titulaires de droits et 128 suspensions de marchandises soupçonnées contrefaites ont été réalisées. En outre, l'OMPIC a reçu 724 demandes d'opposition et a émis 650 projets de décisions.

Sur le plan de la coopération, le CONPIAC a bénéficié de formations et de sensibilisation dans le cadre du jumelage institutionnel, notamment en ce qui concerne le renforcement de ses capacités organisationnelles et fonctionnelles, la mise en place d'une base de données sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon et l'échange sur les bonnes pratiques de lutte anti-contrefaçon et des sujets d'intérêts communs avec la France et le Portugal.

RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

I. RESSOURCES HUMAINES

Dans le but de doter l'OMPIC d'un plan de carrière attractif permettant la motivation et la fidélisation de ses ressources humaines, indispensables à son développement, l'année 2012 a connu la poursuite des discussions avec les services concernés du Ministère de l'Economie et des Finances en vue de mettre à niveau le statut du personnel de l'Office.

Ainsi, dans le cadre de l'application des dispositions du dialogue social 2011, une indemnité de 600 Dhs nette a été octroyée au personnel avec comme date d'effet le 1^{er} mai 2011.

En outre, et en vue d'améliorer les conditions de travail au sein de l'Office, une indemnité dite « prime de panier » a été mise en place couvrant ainsi une partie des frais de repas.

Par ailleurs, en termes d'emploi, l'année 2012 a été marquée par :

- Le reclassement de dix personnes suite à l'obtention des diplômes d'études supérieures (Licence, Master) ;
- L'avancement de catégorie de vingt-deux personnes ;
- Le recrutement de huit personnes ramenant ainsi l'effectif à 98 employés réparti comme suit :
 - 15 Hors Cadres,
 - 46 Cadres 2^e Catégorie,
 - 18 Cadres 1^e Catégorie,
 - 7 Hautes Maîtrises,
 - 6 Maîtrises,
 - 6 Exécutions.
- Le taux d'encadrement qui a atteint 80%.
- L'élément féminin qui représente 54% de l'effectif total.
- La moyenne d'âge du personnel qui est de 35,5 ans.

Aussi, en matière de formation, plusieurs actions ont été menées au profit des employés, notamment :

- Formation diplômante dans le cadre de la convention de formation signée avec l'université Hassan II (67% des personnes inscrites ont obtenu leurs diplômes d'études supérieures (Licence, Master) ;
- Formation de perfectionnement des capacités et aptitudes professionnelles (gestion de temps, intelligence émotionnelle, gestion des équipes...).

- Formation E-learning (45% du personnel de l'OMPIC ont bénéficié des cours d'enseignement à distance assurés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) notamment sur les thématiques suivantes : le commerce électronique et propriété intellectuelle, les brevets, la recherche de l'information brevet, les bases de la rédaction de brevet, gestion de la propriété intellectuelle.
- Formation en langues étrangères ;

II. RESSOURCES FINANCIERES

Services rendus	Réalisation 2011	Réalisation 2012
Marques de fabrique, de commerce ou de service	19 480 988,15	20 833 768,27
Nom commercial	12 964 050,00	13 630 404,00
Prestations sur Brevets d'invention	12 828 378,00	11 736 839,00
Prestations d'information en matière de PIC	4 979 855,60	5 672 240,54
Opérations postérieures	1 286 520,00	1 442 640,00
Dessins et modèles industriels	1 305 456,66	1 214 461,50
Publications	17 376,00	27 360,00
Indications géographiques et appellations d'origine	6 000,00	-
Droit des timbres au titre des Certificats Négatifs	1 301 800,00	1 358 610,00
Intérêts et autres produits financiers	1 235 417,99	1 017 825,58
TOTAL	55 405 842,40	56 934 148,89

Les recettes de l'OMPIC enregistrées en 2012 s'élèvent à 56.9 millions de dirhams, soit une évolution de 3 % par rapport à l'année 2011.

Les recettes émanant des marques viennent en tête avec une part de 36,6% du total des produits, suivies par les Noms commerciaux avec 24 % et les Brevets d'invention avec 20,6%.

Les principales variations enregistrées au titre de l'année 2012 concernent principalement :

- Les recettes des Marques de fabrique, de commerce ou de service : +7%
- Les recettes de Nom commercial: +5%
- Les recettes des Prestations d'information en matière de Propriété Industrielle et Commerciale : +14%

III. AUDIT

L'année 2012 a connu la réalisation de plusieurs missions d'audit, dont les rapports ont été validés par le comité d'audit de l'OMPIC. Il s'agit notamment de :

• L'audit des comptes de l'exercice 2011 :

Cette mission a été confiée à un cabinet externe qui a certifié les comptes de l'OMPIC. La présentation des principaux résultats a fait l'objet de l'ordre du jour de la 17^{ème} réunion du conseil d'administration tenue en juin 2012.

Les recommandations ont porté essentiellement sur le dispositif du contrôle interne de l'Office :

- Couvrir toutes les activités par des procédures clairement définies ;
- Améliorer la procédure de recouvrement des créances ;
- Mettre en place une balance âgée client ;
- Effectuer un inventaire physique exhaustif de l'ensemble des immobilisations sur 3 ans ;
- Établir des rapprochements entre la comptabilité générale et budgétaire.

• L'Audit tarifaire et commercial :

Cette mission menée par le cabinet d'audit et de consulting avait deux principaux objectifs :

- Réaliser un examen complet de l'organisation commerciale de l'Office afin d'optimiser et améliorer la performance commerciale de l'OMPIC et de développer une stratégie ajustée et adaptée à la nouvelle vision de la propriété industrielle et commerciale.
- Réaliser une revue de la politique tarifaire de l'office afin d'élaborer une stratégie de tarification à court et moyen terme permettant l'harmonisation de la grille tarifaire, la détermination du modèle des coûts de l'OMPIC et la mise en place d'une comptabilité analytique adaptée à l'Office.

Les principaux résultats apportés par ce cabinet et partagés par le comité d'audit peuvent se résumer comme suit :

- L'obligation de formaliser une stratégie marketing assortie d'un plan d'action chiffré et budgétisé pour son déploiement ;
- L'importance de regrouper l'activité commerciale et marketing au sein d'une même structure ;
- L'obligation de procéder à des évaluations périodiques des systèmes de tarification en vue de l'adapter en permanence à l'évolution du marché ;
- L'élaboration et la proposition d'une nouvelle grille tarifaire. En effet, lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration a adopté la modification de la décision des tarifs des services rendus par l'OMPIC.

- **Les missions d'audit régional:**

Au cours de l'exercice 2012, cinq antennes régionales de l'OMPIC ont été auditées. Ces missions ont porté particulièrement sur :

- L'appréciation de la qualité d'accueil régional ;
- La vérification de la bonne application des procédures ;
- L'identification des risques liés à la gestion ;
- La proposition des axes d'amélioration.

- **L'audit des comptes du premier semestre 2012**

L'OMPIC a confié à un auditeur externe la mission d'examiner l'arrêté des comptes du premier semestre 2012. En effet, ce cabinet les a certifié.

Il en ressort les résultats suivants :

	1 ^{er} semestre 2012 en MDH
Produits d'exploitation	19.4
Charges d'exploitation	13.2
Résultat d'exploitation	6.2
Résultat net	6.9
Actif Immobilisé	48.2
Financement Permanent	81.6
Trésorerie Actif	35.2



L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

www.ompic.ma

Route de Nouasser-R.S 114, Km 9,5

Sidi Maârouf - B.P 8072

Tél.: (+212) 522 58 64 04

Fax : (+212) 522 33 54 80

E-mail : info@ompic.ma